



Bulletin Officiel

N° 5105 Vendredi 13 Mai 2016

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

COMMUNIQUE DE PRESSE

UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH- 2-4

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES – AGO – AGE

CELLCOM – AGO - 5
 SOTRAPIL – AGO - 6
 SOTRAPIL – AGE - 6
 UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH- AGO - 7
 UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH- AGE - 7
 AL JAZIRA – AGO - 8
 AL JAZIRA – AGE - 8
 HEXABYTE – AGO - 9
 BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE - BIAT – AGO - 10

PROJET DE RESOLUTIONS AGO - AGE

CELLCOM – AGO - 11-12
 SOTRAPIL – AGO - 13-15
 SOTRAPIL – AGE - 16-17
 UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH- AGO - 18-20
 UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH- AGE - 21

INFORMATIONS POST AGO

OFFICEPLAST 22-26

PAIEMENT D'ANNUITES

FCC BIAT - CREDIMMO 1 27
 FCC BIAT - CREDIMMO 2 28

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS 29
 FCP AL IMTIEZ 29
 FCP AFEK CEA 30

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOMOCER 31-34

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

EMPRUNT OBLIGATAIRE « SERVICOM 2016 » 35-39
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « MEUBLATEX 2015 » 40-43
 EMPRUNT OBLIGATAIRE « ATTIJARI LEASING 2016-1 » 44-48

COURBE DES TAUX

49

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

50-51

ANNEXE I

Liste indicative des sociétés & organismes faisant appel public à l'épargne

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31/12/2015

- FCP AFEK CEA
- FCP AL IMTIEZ
- FCP SMART CROISSANCE
- FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

AVIS DE SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

**UNIVERSAL AUTOMOBILE DISTRIBUTORS HOLDING -UADH-
SIEGE SOCIAL : 62, AVENUE DE CARTHAGE.1000 TUNIS -**

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES
ACTIONNAIRES MINORITAIRES**

1. Objet :

Conformément à l'engagement pris avec le Conseil du Marché Financier de désigner deux (02) administrateurs représentant les actionnaires minoritaires, et vu que l'AGO en date du 29 JUIN 2015 a désigné un seul administrateur représentant les petits porteurs des actions en ayant accepté la seule candidature reçue, la société UADH SA a décidé de lancer un appel à candidature pour l'élection d'un 2eme administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce à l'occasion de l'AGO qui se tiendra le 27 MAI 2016.

2. Conditions de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent se conformer aux conditions suivantes:

- ne pas être déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la Société UADH,
- pour les candidats actionnaires, justifier une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et 5% pour les actionnaire institutionnels.

3. Composition du dossier de candidature :

Les dossiers de candidature doivent être présentés comme suit:

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la société UADH,
- Une copie de la carte d'identité nationale pour les personnes physiques ou une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe 2),
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale à représenter,
- Pour le candidat actionnaire, une attestation récente du nombre d'actions UADH prouvant le seuil de sa participation le jour de dépôt du dossier de candidature. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé chez lequel les titres sont inscrits en compte ou par l'intermédiaire agréé mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de la société UADH : Attijari intermédiation, Rue des lacs de Mazurie -1059, les Berges du Lac,
- Une fiche signalétique de candidature (annexe 1),
- Un C.V. détaillé.

- Suite -

1. Date limite de dépôt des candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président Directeur Général de la UADH et portant la mention : « Ne pas ouvrir / Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception ou par rapide poste au bureau d'ordre central de la société UADH sis 62, avenue de Carthage.1000 Tunis - , au plus tard le 23 MAI 2016 (le cachet du bureau d'ordre fait foi),

La date et le lieu de l'Assemblée Générale électorale pour le poste d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires seront portés à la connaissance des actionnaires par publication dans les bulletins du Conseil du Marché Financier , de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, le site web de la Société UADH et dans deux quotidiens locaux dont un en langue arabe.

Les actionnaires déjà représentés au sein du Conseil d'Administration de la société UADH ainsi que les actionnaires détenteurs de plus de 0,5% du capital social de la société UADH pour les actionnaires personnes physiques et personnes morales et de plus de 5% pour les actionnaires institutionnels, s'abstiendront de voter.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

- Suite -

ANNEXE 1

FICHE SIGNALÉTIQUE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Profession / Activité :
Formation académique du candidat personne physique ou du représentant de la personne morale :

.....

Expérience au poste d'administrateur s'il y a lieu:

Signature

ANNEXE 2

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

Nom et Prénom / Raison Sociale :
N° CIN / Registre de Commerce :
Faisant élection de domicile au :

Candidat, par voie d'élection, au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la société « UADH»,

Déclare formellement sur l'honneur :

- ne pas me trouver en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales,
- que les informations fournies au niveau de la fiche signalétique (annexe1) et au niveau du curriculum vitae sont exactes.

Signature

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité*

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 Mai 2016 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2015,
2. Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015,
3. Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015,
4. Quitus aux Administrateurs,
5. Distribution de dividendes,
6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 et des résultats reportés,
7. Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leur cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,
9. Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du Code des Sociétés Commerciales,
10. Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration,
11. Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018,
12. Formalités et Pouvoirs,
13. Questions diverses.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis –

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 26 mai 2016 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport annuel du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'année 2015 et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport annuel et des états financiers de l'exercice 2015,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2015,
5. Affectation des résultats de l'exercice 2015,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2015,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2015,
8. Approbation de la désignation du commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2016-2017-2018,
9. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
10. Approbation du renouvellement des mandats de huit (8) administrateurs.

2016 - AS - 3552

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

**Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines
« SOTRAPIL »**

Siège social: Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord - 1003 Tunis -

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 26 mai 2016 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de l'augmentation du capital social.

2016 - AS - 3553

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le vendredi 27 MAI 2016 à 15h à l'Hôtel ACROPOLE sis à rue Rodrigo de Freitas 2045 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Affectation des résultats.
- Approbation des conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales.
- Approbation des états financiers consolidés relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Nomination de nouveaux administrateurs.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016.
- Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit.
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2016 - AS - 3554

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

La société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING S.A porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 27 MAI 2016 à 16h à l'Hôtel ACROPOLE sis à rue Rodrigo de Freitas 2045 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la société
- Modification de l'article 4 des statuts de la société
- Pouvoirs pour accomplissement des formalités juridiques requises par la loi.

2016 - AS - 3555

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE & EXTRAORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba

Siège social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société de Transport et de Tourisme ALJAZIRA Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront respectivement le Samedi 04 Juin 2016 à 09H30 et à 10H30 à l'Hôtel ALJAZIRA – DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée Générale ordinaire :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2015 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice ;
3. Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice ;
4. Affectation des résultats de l'exercice 2015 ;
5. Fixation du montant des jetons de présence aux administrateurs pour l'exercice 2015 ;
6. Quitus aux administrateurs ;
7. Pouvoir en vue de formalités.

Pour l'Assemblée Générale Extraordinaire:

1. Ajout d'un nouveau point à l'article 2 des statuts concernant son objet ;
2. Modification des Statuts et sa mise à jour.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société HexaByte

Siège social : Appartement 3 - immeuble CTAMA – Avenue Habib Bourguiba – 9000 – Béja

Messieurs les actionnaires de la société HexaByte sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 01 juin 2016 à 15 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE) – Angle avenue principale, rue du lac Turkana -1053 – les berges du lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration pour l'exercice 2015
- ♦ Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2015
- ♦ Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015
- ♦ Affectation des résultats nets de l'exercice 2015 et distribution des dividendes
- ♦ Allocation aux membres du Conseil d'Administration une rémunération fixe au titre de jetons de présence
- ♦ Régulation du cours des actions Hexabyte
- ♦ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
- ♦ Renouvellement des mandats des administrateurs
- ♦ Information sur les franchissements de seuil des participations dans le capital de Hexabyte
- ♦ Quitus aux administrateurs,
- ♦ Pouvoir pour formalités.

AVIS DE SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE –BIAT-

Siège social : 70-72, AVENUE HABIB BOURGUIBA - TUNIS

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 27 mai 2016 à 16h à l'hôtel Sheraton, Avenue de la Ligue Arabe –Tunis.

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2015 ;
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015 ;
- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2015 ;
- Quitus aux Administrateurs ;
- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et distribution de dividendes;
- Transfert de Réserves ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Nomination de nouveaux Commissaires aux Comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 24 mai 2016, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS**CELLCOM**

Siège social : 25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana

Projet de résolutions de la société CELLCOM à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 mai 2016.

PREMIERE RESOLUTION**APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2015**

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015, qui font apparaître les informations suivantes (en DT):

Rubrique	Individuels		Consolidés	
	2015	2014	2015	2014
Total du Bilan	30 843 389	27 347 986	31 181 064	27 535 945
Capital social	4 461 532	4 461 532	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	54 122 904	41 965 153	54 190 496	42 110 207
Résultat de l'exercice	3 098 536	2 426 059		
Résultat de l'exercice consolidé			3 078 624	2 427 857
Intérêts des minoritaires			6 040	21 772
Résultats reportés	2 272 124	740 548	2 362 815	833 652
Total des capitaux propres	15 714 618	13 352 236	15 995 141	13 503 811

DEUXIEME RESOLUTION**QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

TROISIEME RESOLUTION**AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES**

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 et les résultats reportés comme suit :

- Suite -

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	3 098 536
Résultats reportés	2 272 124
Résultat à affecter	5 370 660
Réserve légale	268 533
Reste à distribuer	5 102 127
Dividendes à distribuer (à raison de 0,210 DT/ action)	936 922
Montant à affecter au compte report à nouveau	4 165 205

La date de distribution des dividendes est fixée pour le 15 juillet.

QUATRIEME RESOLUTION

ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2015, d'une valeur globale nette de 30 000 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE DES ACTIONS DE LA SOCIETE

L'assemblée générale ordinaire accorde son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

SIXIEME RESOLUTION

APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble.

Ils approuvent aussi la continuité de leurs effets pour l'exercice 2015.

SEPTIEME RESOLUTION

NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une période de trois ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018 les nouveaux administrateurs suivants :

- Mr Nabil Triki,
- Mr Mehdi Charfi,
- Et Mme Hela Hariz épouse Louati.

HUITIEME RESOLUTION

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire commissariat aux comptes, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, le Cabinet d'Expertise Comptable « Conseil Audit Formation » représenté par son Gérant Monsieur Abderrahmen FENDRI.

DIXIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.

AVIS DE SOCIETES

مشروع لوائح الجمعية العامة العادية**شركة النقل بواسطة الأنابيب**

المقر الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - 1003 - تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة العادية التي ستعقد يوم 26 ماي 2016.

اللائحة الأولى:

إنّ الجمعية العامة العادية بعد الاستماع إلى تقرير مجلس الإدارة والتقاريرين العام والخاص لمراقب الحسابات بالنسبة للسنة المحاسبية 2015، وبعد النقاش، تصادق على تقرير مجلس الإدارة وعلى القوائم المالية المختتمة في 31 ديسمبر 2015 وعلى الإتفاقيات والعمليات الواردة بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الثانية:

إنّ الجمعية العامة العادية تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاماً بخصوص تصرفهم بالنسبة للسنة المالية 2015.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الثالثة:

تقرّر الجمعية العامة العادية تبويب وتخصيص النتائج للسنة المالية 2015 والنتائج المؤجلة

كالآتي:

النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2015	دينار
نتائج مؤجلة (قبل التخصيص)	3 876 941,795
المجموع القابل للتوزيع	8 565 069,760
احتياطات قانونية	12 442 011,555
حساب خاص بالاستثمار	58 558,500
توزيع حصص الأسهم	374 018,499
المساهمة الصافية في الصندوق الاجتماعي	2 318 916,600
نتائج مؤجلة (بعد التخصيص)	450 000,000
	9 240 517,956

- Suite -

وتحدّد بذلك مبلغ 600 مليم كحصّة مرابيح يتمّ توزيعها من النتيجة المحاسبية الصافية لسنة 2015 بداية من غرة أوت 2016.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الرابعة :

تحدّد الجمعية العامة العادية مكافأة حضور أعضاء مجلس الإدارة بعنوان سنة 2015 بمبلغ ألفين وخمسمائة دينار خام (2.500,000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة :

تحدّد الجمعية العامة العادية منحة أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بعنوان سنة 2015 بمبلغ ألفين وخمسمائة دينار خام (2.500,000 دينار) سنويًا بالنسبة لكلّ عضو.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة السادسة :

تصادق الجمعية العامة العادية على تعيين مكتب "....." لصاحبه مراقبا لحسابات شركة النقل بواسطة الأنايب لسنوات 2016 و 2017 و 2018.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة السابعة :

طبقا لمقتضيات الفصل 19 من العقد التأسيسي ترخّص الجمعية العامة العادية لمجلس الإدارة ولمدّة سنة واحدة في إصدار، باسم الشركة ، قرض رقاعي إجمالي أو على عدّة أقساط وذلك في حدود 30 مليون دينار (30.000.000 دينار) وتحديد كيفية إصداره وخصائصه.

صادقت الجمعية العامة العادية على هذه اللائحة

اللائحة الثامنة :

تصادق الجمعية العامة العادية على تجديد عضوية المتصرفين الآتي ذكرهم بمجلس إدارة الشركة:

- السيّد هاجر حسني كمتصرّف ممثّل للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2018،
- السيّد راقية الحزامي كمتصرّف ممثّل للشركة التونسية لصناعات التكرير لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2018،
- السيّد نجيب بن شعبان كمتصرّف ممثّل للمؤسسة التونسية للأنشطة البترولية لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم المالية لسنة 2018،

- Suite -

- السيدة نجاه الهدّار كمتصرّفة ممثلة للمؤسسة التونسية للأنشطة البتروليّة لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم الماليّة لسنة 2018،
 - السيّد فرج المناعي كمتصرّف ممثل للشركة الوطنيّة لتوزيع البترول لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم الماليّة لسنة 2018،
 - السيّد هشام إدريس كمتصرّف ممثل لمجمع إدريس مرحبا لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم الماليّة لسنة 2018،
 - السيّد عزيزة إدريس كمتصرّفة ممثلة لمجمع إدريس مرحبا لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم الماليّة لسنة 2018،
 - الشركة الماليّة "سوفي إيلان سيكاف" شركة إستثمار ذات رأس مال قار في شخص السيّد خالد الفندري كمتصرّف ممثلا عن صغار المساهمين لمدة ثلاثة سنوات تنتهي بإنعقاد الجمعية العامة العادية التي ستصادق على القوائم الماليّة لسنة 2018.
- صادقت الجمعية العامّة العادية على هذه اللائحة

اللائحة التاسعة :

- تمنح الجمعية العامة العادية كلّ الصلاحيّات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.
- صادقت الجمعية العامّة العادية على هذه اللائحة

AVIS DE SOCIETES

مشروع لوائح الجمعية العامة الخارقة للعادة

شركة النقل بواسطة الأنايب

المقر الاجتماعي: شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - 1003 - تونس

مشروع قرارات التي ستعرض للمصادقة في الجلسة العامة الخارقة للعادة التي ستعقد يوم 26 ماي 2016.

اللائحة الأولى :

إنّ الجمعية العامة الخارقة للعادة لشركة النقل بواسطة الأنايب بعد الإستماع إلى تقرير مجلس

الإدارة ، و بعد النقاش، تقرر الترفيع في رأس مال الشركة من **19.324.305 دينار** إلى **19.819.800 دينار** وذلك بإدماج:

• مبلغ **374.018,499 دينار** يؤخذ من عنوان " حساب خاص بالإستثمار " بعد توزيع أرباح سنة 2015،

• مبلغ **121.476,501 دينار** يؤخذ من عنوان " النتائج المؤجلة بعنوان سنة 2015".

و يتمثل هذا الترفيع في رأس المال في إصدار **99 099** سهما جديدا يقع إسنادها للمساهمين القدامى وحاملي حقوق الإسناد على أساس سهم (01) جديد لكل تسعة وثلاثون (39) سهما قديما.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة

اللائحة الثانية :

تتمتع الأسهم الجديدة المصدرة بحق الانتفاع انطلاقا من غرة جانفي 2016 .

يقع اقتطاع قسيمة الإسناد انطلاقا من غرة أوت 2016.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة

- Suite -

اللائحة الثالثة :

ينقح الفصل السادس من العقد التأسيسي كآلاتي : حدد رأس المال الإجتماعي للشركة بـ **19 819 800** دينار مقسمة إلى **3 963 960** سهما بقيمة اسمية قدرها خمسة (5) دنانير للسهم الواحد، محررة كلياً.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة

اللائحة الرابعة :

تفوض الجمعية العامة الخارقة للعادة لمجلس الإدارة الممثل في شخص رئيسه كلّ الصلاحيات للقيام بالإجراءات العملية والقانونية المتعلقة بالترفيغ في رأس المال والتأكد من إتمام عملية الترفيغ وتنقيح العقد التأسيسي على أساس ذلك.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة

اللائحة الخامسة :

تمنح الجمعية العامة الخارقة للعادة كلّ الصلاحيات للممثل القانوني للشركة أو من ينوبه للقيام بالإجراءات المتعلقة بالتسجيل والإشهار وكلّ ما ينصّ عليه القانون.

صادقت الجمعية العامة الخارقة للعادة على هذه اللائحة

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGO**UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H**

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

Projet de résolutions de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve le rapport d'activité préparé par le conseil d'administration se rapportant à l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2015 faisant ressortir un total bilan de 104.127.471 DT avec un bénéfice net de 3.441.886 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que l'exercice 2015 s'est soldé par un total bilan de 104.127.471 DT avec un résultat bénéficiaire de 3 441 886 DT, décide de l'affecter comme suit :

Résultat au 31/12/2015	3 441 886,667
Résultats Reportés 2014	-760 349,270
Bénéfice distribuable	2 681 537,397
Réserve Légale	134 076,870
Reliquat après réserve légale	2 547 460,527
Dividendes (0,065 DT/Action)	2 402 000,055
Résultats Reportés 2015	145 460,472

La date de mise en paiement des dividendes est fixée à 22 juillet 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide d'approuver les opérations effectuées au cours de l'exercice 2015 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 faisant ressortir un total bilan de 371.969.281 DT avec un résultat bénéficiaire de 15.534.666 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et définitif aux membres du conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que les mandats des administrateurs messieurs Mohamed LOUKIL, Bassem LOUKIL et Walid LOUKIL arrivent à expiration, décide de renouveler leurs mandats, et ce pour une nouvelle durée de trois années arrivant à l'expiration à l'occasion de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer.....en tant qu'un nouvel administrateur représentant les petits porteurs des actions , et ce pour une période de trois années arrive à l'expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice 20 18.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer, la société Tunisienne d'Assurance et de Réassurance STAR SA, en tant qu'un nouvel administrateur, et ce pour une période, de trois années, arrivant à l'expiration à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice 2018.

- Suite -

A cet effet, l'Assemblée Générale confirme les mandats des administrateurs de la société com me suit :

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	FIN DU MANDAT
Monsieur Mohamed LOUKIL	AGO statuant sur l'exercice 2018
Monsieur Bassem LOUKIL	AGO statuant sur l'exercice 2018
Monsieur Walid LOUKIL	AGO statuant sur l'exercice 2018
STE LOUKIL INVESTMENT GROUP LIG SA	AGO statuant sur l'exercice 2017
Monsieur Chokri MAMOGHLI	AGO statuant sur l'exercice 2017
Monsieur Amor NAJAI	AGO statuant sur l'exercice 2017
Monsieur Aymen GHARBI	AGO statuant sur l'exercice 2017
La Société STAR SA	AGO statuant sur l'exercice 2018
.....	AGO statuant sur l'exercice 2018

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes « CABINET CMC SARL », représenté par Monsieur **Cherif BEN ZINA** arrive à expiration, décide de lui renouveler son mandat pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2016 à un montant net dedinars pour chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2016 à un montant net dedinars.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TREIZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

AVIS DE SOCIETES

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING - U.A.D.H

Siège social : 62, Avenue de Carthage Tunis - 1000

Projet de résolutions de la société UNIVERSAL AUTO DISTRIBUTORS HOLDING « U.A.D.H » à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 27 mai 2016.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social de la société actuellement sis au N° 62 Avenue de Carthage 1000 TUNIS et de le fixer dans ses locaux sis à l'immeuble « EQUINOXE », 1^{er} étage du bloc « A » **Les Berges du Lac 2**, 1053 TUNIS.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

« L'article 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège de la société est fixé à l'immeuble « EQUINOXE », 1^{er} étage du bloc « A » Les Berges du Lac 2 1053 TUNIS.

Il pourra être transféré dans une autre ville ou localité par décision de l'Assemblée Générale de actionnaires.

La société peut avoir, en outre des bureaux administratifs et d'exploitation, des succursales e agences tant en Tunisie qu'a à l'étranger. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal ou toute autre personne déléguée par lui pou l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

AVIS DE SOCIETES

INFORMATION POST AGO**SOCIETE OFFICE PLAST**

Siège Social : Z.I.2 MEDJEZ EL BAB 9070 BEJA

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 06 mai 2016, la Société OFFICE PLAST publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées.
- Le bilan après affectation du résultat comptable.
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées**PREMIERE RESOLUTION :**

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve celui du conseil ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du CSC approuve les opérations réalisées en 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne quitus entier, définitif et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2015 comme suit :

Résultat net de l'exercice 2015	704 965.399
Report à nouveau 2014	104 480.953
Bénéfice Total	809 446.352
Réserve légale	40 472.318
Bénéfice distribuable	768 974.034
Dividendes à distribuer (0,050 DT* 6.242.160 actions)	312 108.000
Report à nouveau 2015	456 866.034

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer la date de distribution des dividendes **pour le 25 mai 2016.**

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

CINQUIESIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale fixe à 2500 DT, le montant net annuel des jetons de présence à allouer à chaque membre du conseil d'administration au titre de l'exercice 2015.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur BOUKHRIS Lamjed en qualité de nouveau membre du conseil d'administration représentant les petits actionnaires, en adjonction aux membres actuellement en fonction pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur des originaux ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités réglementaires et légales d'enregistrement, des annonces et de dépôts requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -**II. Bilan après affectation du résultat : (exprimés en Dinars) :**

<u>Actifs</u>	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Actifs non courants</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	AC01	50 504	50 504
Moins : Amortissements	AC02	- 46 620	- 38 647
		3 883	11 857
Immobilisations corporelles	AC03	5 886 761	4 783 781
Moins : Amortissements	AC04	- 1 509 980	- 1 107 350
		4 376 781	3 676 431
Immobilisation financières	AC05	16 630	8 924
Moins : Provisions	AC06	-	- 1 700
		16 630	7 224
Total des actifs immobilisés		4 397 295	3 695 512
Autres actifs non courants	AC07	355 304	5 000
Total des actifs non courants		4 752 599	3 700 512
<u>Actifs courants</u>			
Stocks	AC08	4 962 496	3 578 012
		4 962 496	3 578 012
Clients et comptes rattachés	AC10	3 364 075	1 533 953
Moins : Provisions	AC11	- 199 855	- 116 912
		3 164 220	1 417 041
Autres actifs courants	AC12	727 584	856 472
Moins : Provisions	AC13	- 74 347	- 66 001
		653 238	790 471
Placements et autres actifs financiers		-	-
		-	-
Liquidités et équivalents de liquidités	AC16	2 657 892	1 362 804
		2 657 892	1 362 804
Total des actifs courants		11 437 845	7 148 327
<u>Total des actifs</u>		16 190 443	10 848 839

- Suite -

Bilan après affectation du résultat : (exprimés en Dinars) :**Capitaux propres et passifs**

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social	CP01	6 242 160	3 690 000
Réserves	CP02	270 248	229 776
Autres capitaux propres	CP03	2 845 781	40 079
Résultats reportés	CP04	456 866	414 481
Total des capitaux propres après affectation		9 815 055	4 374 336
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts	P01	1 636 783	1 905 655
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	P03	62 458	62 458
Comptes de liaison		-	-
Total des passifs non courants		1 699 241	1 968 112
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P05	1 665 044	1 407 211
Autres passifs courants	P06	1 177 414	1 715 851
Autres passifs financiers	P07	1 802 147	1 158 732
Concours bancaires	P08	31 543	224 597
Total des passifs courants		4 676 148	4 506 391
Total des passifs		6 375 389	6 474 503
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		16 190 443	10 848 839

- Suite -

III. Etat d'évolution des capitaux propres :

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT DE 2015

	Capital social	Réserves légales	Subvention d'invest.	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Situation au 31/12/2014	3 690 000	196 746	40 080	-	136	660 586	4 587 548
1. AGO du 30/01/2015							
*Réserves légales		33 029				- 33 029	-
*Dividendes						- 213 212	- 213 212
*Résultats reportés					414 345	- 414 345	-
2. AGE du 06-03-2015							
* Aug. de K par incorp. des résultats reportés	310 000				- 310 000		-
2. AGE du 04-05-2015							
* Aug. de K en numéraire (Intro. Bourse)	2 242 160			2 757 857			5 000 017
3. Q.part des sub. d'invest. inscrites en RT			- 23 013				- 23 013
4. Encaissement Subvention			70 857				
5. Résultat de l'exercice						704 965	704 965
6. Dividendes distribués							
Situation au 31/12/2015	6 242 160	229 776	87 924	2 757 857	104 481	704 965	10 127 163
Affectation et imputations (AGO du 06/05/2016)							-
Reserves Légales		40 472				- 40 472	-
Résultats reportés					352 385	- 352 385	-
Distribution de dividendes						- 312 108	- 312 108
Situation au 31/12/2015 après affectation	6 242 160	270 248	87 924	2 757 857	456 866	- 0	9 815 055

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT D'ANNUITES**FCC BIAT- CREDIMMO 1**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P2** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 1** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts, aux taux respectifs de **TMM*+1,20%** et **TMM*+2,20%**, relatifs à l'échéance du **15 mai 2016**, seront effectués comme suit :

Part P2 :

Principal Unitaire :	30,462 DT	par part P2
Intérêt Unitaire brut :	3,145 DT	par part P2
<hr/>		

Total brut : 33,607 DT par part P2

Part S :

Principal Unitaire :	30,462 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut :	3,725 DT	par part S
<hr/>		

Total brut : 34,187 DT par part S

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,22%.

AVIS DE SOCIETES**FCC BIAT- CREDIMMO 2**

La Société de Gestion de **FCC « Tunisie Titrisation »** porte à la connaissance des porteurs des parts prioritaires **P3** et des parts subordonnées **S** du « **FCC BIAT-CREDIMMO 2** », que le remboursement desdites parts en capital et intérêts aux taux respectifs de **TMM*+1,70%** et **TMM*+2,00%**, relatifs à l'échéance du **15 mai 2016**, seront comme suit :

Part P3 :

Principal Unitaire	:	72,591 DT	par part P3
Intérêt Unitaire brut	:	11,146 DT	par part P3

Total brut : **83,737 DT par part P3**

Part S :

Principal Unitaire	:	72,591 DT	par part S
Intérêt Unitaire brut	:	11,711 DT	par part S

Total brut : **84,302 DT par part S**

* Moyenne des Taux Mensuels Moyens des 3 derniers mois qui précèdent le paiement ; soit 4,22%.

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

Fonds Commun de Placement

Adresse : Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray
Cité des Sciences - 1004 El Menzah IV

STB MANAGER, société de gestion de **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS**, informe les porteurs de parts du fonds, qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015 :

Un dividende de 2,332 dinars par part.

Ce dividende est payable à tous les guichets de la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE à partir du **lundi 16 mai 2016**.

2016 - AS - 3564

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AL IMTIEZ

Fonds Commun de Placement

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 09 mai 2016, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AL IMTIEZ** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015,

un dividende de 0,767 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **18 mai 2016**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AL IMTIEZ** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

2016 - AS - 3565

AVIS DE SOCIETES

PAIEMENT DE DIVIDENDES

FCP AFEK CEA

Fonds Commun de Placement

Adresse : Résidence Ines –Boulevard de la Terre
Centre Urbain Nord- 1080 Tunis Mahrajène

En application de la décision de son conseil d'administration du 09 mai 2016, la TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION « TSI », gestionnaire de **FCP AFEK CEA** porte à la connaissance des porteurs de parts dudit fonds qu'elle met en paiement au titre de l'exercice 2015,

un dividende de 0,807 dinar par part

Ce dividende est payable à partir du **18 mai 2016**, auprès des agences de la TSI et aux guichets de la STUSID BANK.

OPTION

IL est réservé aux porteurs de parts la faculté de réinvestir en parts **FCP AFEK CEA** le montant de ce dividende, dès sa mise en paiement.

AVIS DE SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 Décembre 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Cet avis annule et remplace celui publié au Bulletin officiel du CMF en date du 03/05/2016

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE

« SOMOCER »

Société Anonyme au capital de 32 524 800 dinars devisé en 32 524 800 actions de valeur nominale 1 dinar entièrement libérées.

Siège Social : Menzel Hayet, 5033 Zeramedine, Monastir, Tunisie

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 10 décembre 2015, a décidé d'augmenter le capital de la société SOMOCER d'un montant de 8 131 200 DT pour le porter ainsi de 32 524 800 DT à 40 656 000 DT, et ce, par l'émission de 8 131 200 nouvelles actions émises au prix de 1,8 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 0,8 DT (800 millimes) de prime d'émission.

Les nouvelles actions seront souscrites selon la parité d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2015.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé qu'en cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, le Conseil d'Administration devra redistribuer les actions nouvelles éventuellement non souscrites entre les actionnaires.

But de l'émission

La présente opération s'inscrit dans le cadre de la stratégie adoptée par SOMOCER visant à :

- Financer des investissements dans le cadre de son programme de mise à niveau et assurer ses investissements annuels de remise en état;
- Rembourser une partie de ses dettes bancaires à court terme afin d'assurer une structure d'endettement équilibrée et réduire le poids de ses charges financières supportées ;
- Consolider sa position sur le marché local et développer davantage sa présence à l'international.

Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 8 131 200 DT par souscription en numéraire et par émission de 8 131 200 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire ;
- Valeur nominale des actions : un (01) DT ;
- Catégorie des actions : ordinaires ;
- Forme des actions : nominatives.

Prix d'émission des actions nouvelles

Cette émission sera opérée au prix de un dinar huit cent millimes (1,800 DT) par action, soit un (01) DT de valeur nominale et huit cent millimes (0,800 DT) de prime d'émission. Les actions nouvelles souscrites seront libérées au prix de l'émission lors de la souscription.

- Suite -

Droit préférentiel de souscription

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. SOMOCER ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductibles, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Période de souscription

La souscription aux 8 131 200 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en propriété, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible, à raison d'une (01) action nouvelle pour quatre (04) actions anciennes et ce du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus*.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible, n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires** et ce, du **16/06/2016** au **17/06/2016** inclus. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires agréés administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SOMOCER exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,800 DT, soit 1 DT représentant la valeur nominale de l'action et 0,800 DT représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (03) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation de capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N°10409064103452478809 ouvert auprès de la Société Tunisienne de Banque « STB », agence Kantaoui, conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

** Il convient de signaler que suite à une demande formulée par M. Lotfi Abdennadher et des actionnaires personnes physiques et morales avec qui il agit de concert, sollicitant une dérogation à leur soumission à une offre publique visant le reste du capital de la société, au cas où ils viendraient à franchir le seuil de 40% du capital suite à l'éventuelle distribution entre les actionnaires des actions non souscrites à titre irréductibles et réductible dans le cadre de la présente opération de l'augmentation du capital, le CMF par décision n°20 en date du 29/04/2016 a octroyé ladite dérogation.

- Suite -

Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **15/06/2016** à 15H à MAXULA BOURSE, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAXULA BOURSE), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Modalités et délais de livraison des titres

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par MAXULA BOURSE, Intermédiaire Agréé Mandaté, et ce dès la réalisation de l'opération.

Mode de placement

Les titres émis seront réservés, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des 32 524 800 actions composant le capital actuel et/ ou cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles :

Les 8 131 200 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à partir du 1er janvier 2015.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES

Droits attachés aux valeurs mobilières émises

Chaque action donne un droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrites conformément à la réglementation en vigueur.

Selon l'article 35 des Statuts de la société, chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS à une retenue à la source libératoire de 5%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31/12/2013 à condition de mentionner lesdits fonds propres dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;

Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

- Suite -

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014 et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 Dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 5%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

Marché des titres

Les actions de la société SOMOCER sont négociables sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

Cotations en Bourse des actions anciennes

Les 32 524 800 actions anciennes composant le capital actuel de la société SOMOCER inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **25/05/2016** droits de souscription détachés.

Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire

Les 8 131 200 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

Cotation en Bourse des droits de souscription

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu du **25/05/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

Tribunaux compétents en cas de litige

Tout litige pouvant surgir lors de la présente opération sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

Prise en charge par Tunisie Clearing

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780118» durant la période de souscription préférentielle, soit du **25/06/2016** au **15/06/2016** inclus***.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN «TN0006780126» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, la TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA – Intermédiaire en bourse.

***Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 15/06/2016 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°16-0939 en date du 29/04/2016, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la Société émettrice SOMOCER, de Maxula Bourse intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les états financiers de l'émetteur arrêtés au 31 décembre 2015 seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 Avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« SERVICOM 2016 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **24/11/2015** a approuvé l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant maximum de 20 000 000 de Dinars qui sera remboursé sur une période de 5 ans avec 2 années de grâce et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **7/04/2016** a décidé d'émettre l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » d'un montant de 7,5 millions de dinars susceptible d'être porté à 20 millions de dinars.

Cet emprunt sera remboursable semestriellement sur 7 ans dont 2 années de grâce et émis avec un taux d'intérêt fixe de 8,2% et/ou variable (TMM+ 3%). Il conduira à l'émission de 75 000 obligations au minimum et 200 000 obligations au maximum de 100 Dinars chacune.

Le conseil d'administration a donné plein pouvoir à la direction générale pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'emprunt auprès des institutions et administrations concernées.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION :

Montant de l'emprunt :

L'emprunt obligataire "SERVICOM 2016" est d'un montant minimum de 7 500 000 dinars divisé en 75 000 obligations de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 dinars divisés en 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt "SERVICOM 2016" fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/05/2016** et clôturées sans préavis au plus tard le **12/08/2016**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 7 500 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **12/08/2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **16/08/2016**, avec maintien des dates uniques de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

- Suite -

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16/05/2016** auprès de l'intermédiaire en Bourse CGF, sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à stabiliser les ressources de financement de la société en substituant la dette à court terme par des ressources de financement à moyen terme ainsi que pour réaliser des investissements au niveau des filiales.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS :

Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt : « SERVICOM 2016 »
- Nature des titres : Titres de créance.
- Forme des obligations : Les obligations seront nominatives.
- Catégorie des titres : Ordinaire.
- La législation sous laquelle les titres sont créés : Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5 chapitre 3 : Les obligations.
- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (Compagnie Gestion et Finance).

Prix de souscription et d'émission : Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt obligataire portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **12/08/2016**, seront décomptés et payés à la date de clôture des souscriptions.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **12/08/2016** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêts :

Les obligations «SERVICOM 2016» seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur:

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3 % brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des six derniers Taux Moyens Mensuels publiés du Marché Monétaire Tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base.

Les six mois à considérer dépendent de l'échéance en fonction. Si l'échéance intervient au mois de Février de l'année N, les six mois à considérer vont du mois d'Août de l'année N-1 au mois de Janvier de l'année N et si elle intervient au mois d'Août de l'année N, les six mois à considérer vont du mois de Février de l'année N au mois de Juillet de l'année N.

- Taux fixe : 8,2% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Suite -

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant semestriel constant de 10 Dinars par obligation, soit le 1/10 de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à partir du cinquième semestre suivant la date limite de clôture des souscriptions.

L'emprunt sera amorti en totalité le 12/08/2023.

Prix de remboursement : le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paiement : Le paiement semestriel des intérêts sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2017. Le remboursement semestriel du capital sera effectué à terme échu, le 12 Février et le 12 Août de chaque année et ce, à partir du 12 Février 2019. Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux, et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de 8,37 % l'an pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 6 derniers mois (du mois d'Octobre 2015 au mois de Mars 2016) à titre indicatif soit 4,33% et qui supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel de 7,33%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 3,13% et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

Durée totale: Les obligations « SERVICOM 2016 » sont émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de grâce**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée de vie est de **4,75 ans** pour l'emprunt « SERVICOM 2016 ».

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **3,971 années**.

Garantie : Le présent emprunt obligataire n'est assorti d'aucune garantie particulière.

- Suite -

Mode de placement : L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée aux guichets de l'intermédiaire en bourse CGF sis au 17 rue de l'île de Malte - Immeuble Lira - Les jardins du Lac 1053 Tunis.

Notation de l'emprunt: L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note **CCC+ (Exp)(tun)** à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28 avril 2016**.

Notation de la société: SERVICOM est notée **B-(tun)** à long terme avec perspective stable par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du **15 Juin 2015**

Organisation de la représentation des obligataires : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

Fiscalité des titres : Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS, sont déductibles de la base imposable, les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre de comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de mille cinq cent dinars (1500 dinars) sans que ce montant n'excède mille dinars (1000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues (autres que celles délivrées lors de la souscription à cet emprunt) ainsi que la tenue de registre des obligations de l'emprunt « **SERVICOM 2016** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING. L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Marché des titres :

A fin Mars 2016, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

SERVICOM s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, CGF de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « SERVICOM 2016 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING : La société SERVICOM s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Tribunaux compétents en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF en date du 29/04/2016 sous le n° 16-0940, du document de référence "SERVICOM 2016" enregistré par le CMF en date du 26/04/2016 sous le n°02/2016 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 Avril 2016.

La note d'opération et le document de référence "SERVICOM 2016", sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de CGF, 17 rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les Jardins du Lac et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn .

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 de Servicom seront publiés au Bulletin Officiel du CMF et sur son site internet.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
- MEUBLATEX 2015 -**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Société MEUBLATEX, réunie le **22 juin 2015** a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire ne dépassant pas les 10.000.000 dinars, dans un délai d'un an et a donné les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour fixer le montant et les conditions de l'émission de cet emprunt.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration du **22 juin 2015** a décidé d'émettre cet emprunt, objet du présent prospectus sous les conditions suivantes :

- Le montant : 9.000.000 DT
- Le prix d'émission : 100 DT
- La durée : 7 ans dont 2 ans de franchise
- Le mode de remboursement : annuel constant, à raison de 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de souscription
- Garantie : aval bancaire

En ce qui concerne le taux d'intérêt, le Conseil d'Administration a délégué au Vice Président Directeur Général ou au suppléant du Directeur Général Adjoint le soin de le fixer suivant les conditions du marché.

Dans le cadre de cette délégation, le Vice Président Directeur Général, Monsieur Mourad MHIIRI a fixé le taux d'émission de l'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" à 7,85% l'an.

Ci-après les conditions d'émission de cet emprunt :

Dénomination de l'emprunt : «MEUBLATEX 2015»

Montant : 9 000 000 dinars divisés en 90 000 obligations de 100 dinars chacune.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Toutes les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt porteront intérêts au taux annuel brut de **7,85%** l'an calculé sur la base de la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Taux de rendement actuariel : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Ce taux est de **7,85%** pour le présent emprunt.

Durée : Les obligations seront émises pour une durée de **7 ans dont 2 années de franchise**.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final. Cette durée est de **5 ans** pour le présent emprunt.

Duration : Elle correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à recevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration du présent emprunt obligataire est égale à **4,269** années.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions et versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** au siège d'AMEN INVEST intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées sans préavis au plus tard le **30 juin 2016**. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis.

En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **11 juillet 2016** avec maintien de la date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **11 juillet 2016**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de souscription et de libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2016** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 juin 2016**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement : Toutes les obligations émises font l'objet d'un amortissement annuel constant de 20 dinars à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions ; soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **30 juin 2023**.

- Suite -

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 juin** de chaque année.

Le premier paiement en intérêt aura lieu le **30 juin 2017**. Le premier remboursement en capital aura lieu à partir de la 3^{ème} année suivant la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 juin 2019**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **16 mai 2016** auprès d'AMEN INVEST, Intermédiaire en Bourse, sis Avenue Med V Immeuble Amen Bank Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par le société pour la tenue du registre des obligataires : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et comportant la mention de la banque garante, ainsi que la tenue du registre des obligations "MEUBLATEX 2015", seront assurés pendant toute la durée de vie de l'emprunt par AMEN INVEST, Intermédiaire en bourse.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Garanties bancaires : L'emprunt obligataire "MEUBLATEX 2015" est assorti de la garantie des banques suivantes sans solidarité entre elles au profit des détenteurs des obligations, selon les tranches suivantes :

- Tranche A : 4 MD garantie par AMEN BANK ;
- Tranche B : 1,5 MD garantie par la Société Tunisienne de Banque STB ;
- Tranche C : 1 MD garantie par la Banque Tuniso-libyenne BTL ;
- Tranche D : 2,5 MD garantie par Qatar National Bank QNB.

A cet effet, les banques garantes assureront, chacune pour la tranche qu'elle garantit, à chaque échéance annuelle, en tout état de cause et à la première demande de l'obligataire le remboursement de la partie exigible du capital et le paiement des intérêts échus, conformément aux lettres de garantie figurant au présent prospectus.

Les contrats de garantie, sûretés et engagements peuvent être consultés au siège de la société.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions, la société MEUBLATEX s'engage à charger l'Intermédiaire en Bourse AMEN INVEST de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" au marché obligataire de la cote de la Bourse de Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing : La Société MEUBLATEX s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt "MEUBLATEX 2015" à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Circulation des titres : Les bulletins de souscription relatifs à chaque tranche doivent comporter la mention de la banque garante. De même, et suite à toute acquisition en bourse d'obligations du présent emprunt, l'intermédiaire doit porter la mention de la Banque garante sur toutes les pièces qui justifient le transfert de propriété des obligations acquises.

- Suite -

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse, visé par le CMF sous le n° **16-938** du **28 avril 2016**, est mis à la disposition du public, auprès d'Amen Invest, intermédiaire en bourse, sis 9 rue du lac Neuchatel -Les Berges du Lac- 1053 Tunis et sur le site web du CMF.

Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 30 avril 2016.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2016-1»

Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de la société Attijari Leasing réunie le **26 mai 2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de **60 millions** de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'une année, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le 27 août 2015 a décidé d'émettre un premier emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et qui a été souscrit pour un montant de 30 millions de dinars.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration de la société Attijari Leasing réuni le **24 mars 2016** a décidé d'émettre un deuxième emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de la société Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2016-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% et/ou au taux variable de TMM+2,35% ;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75%.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **03 mai 2016** et clôturées au plus tard le **24 juillet 2016**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les

- Suite -

demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **24 juillet 2016**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **1^{er} août 2016** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions

Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **03 mai 2016** auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sis à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du lac.

But de l'émission

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2016 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 212 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2016 est de 60 millions de dinars.

CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2016-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

Prix de souscription et d'émission :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **24 juillet 2016**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **24 juillet 2016** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Suite -

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 7,50% brut par an et/ou au taux variable de TMM+2,35% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 7,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

- Taux fixe :

7,5% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,35% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 235 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année N-1 au mois de juin de l'année N.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe :

7,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Amortissement-remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **24 juillet 2021** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2023** pour la Catégorie B.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Paie ment :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **24 juillet** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **24 juillet 2017**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **24 juillet 2017** pour la Catégorie A et le **24 juillet 2019** pour la Catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 7,50 % l'an pour le présent emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie B, ce taux est de 7,75% l'an pour le présent emprunt

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2016 (à titre indicatif) qui est égale à 4,556%, et qui est supposée

- Suite -

crystallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,906%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,35% et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale, durée de vie moyenne et durée de l'emprunt :

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- ✓ 5 ans pour la Catégorie A ;
- ✓ 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» est comme suit:

- ✓ 3 années pour la Catégorie A ;
- ✓ 5 années pour la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,735 années** pour la Catégorie A et **4,277 années** pour la catégorie B.

Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

Notation de la société :

Le 06 février 2015, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 16 février 2016, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les mêmes notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente émission en date du **11 avril 2016**.

Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente émission est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de la société Attijari Intermédiation.

Organisation de la représentation des porteurs des obligations

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

- Suite -

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant à l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour les représenter devant les tribunaux.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

Marché des titres

Au 17/04/2016, il existe huit emprunts obligataires émis par l'émetteur cotés sur le marché obligataire.

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2016-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par Tunisie Clearing :

Attijari Leasing s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2016-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération «Attijari Leasing 2016-1» visée par le CMF en date du **18/04/2016** sous le numéro **16-937**, du document de référence « Attijari Leasing 2015» enregistré par le CMF en date du **30/10/2015** sous le **n°15-010**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2016 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2016 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2015 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2016.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac, de la société Attijari Intermédiation, Intermédiaire en Bourse, rue des lacs de Mazurie Les Berges du Lac 1053 Tunis et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn

Les indicateurs d'activité de la société Attijari Leasing relatifs au premier trimestre 2016 ainsi que ses états financiers relatifs à l'exercice 2015 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard, respectivement le 20 avril 2016 et le 30 avril 2016.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 13 MAI 2016

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (ped de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,299%		
TN0008003113	BTC 52 semaines 14/06/2016		4,335%	
TN0008003121	BTC 52 semaines 12/07/2016		4,368%	
TN0008003147	BTC 52 semaines 06/09/2016		4,434%	
TN0008003154	BTC 52 semaines 04/10/2016		4,466%	
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		4,475%	982,054
TN0008003162	BTC 52 semaines 08/11/2016		4,507%	
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		4,547%	1 003,672
TN0008003188	BTC 52 semaines 03/01/2017		4,573%	
TN0008003196	BTC 52 semaines 07/02/2017		4,614%	
TN0008003212	BTC 52 semaines 23/05/2017	4,737%		
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		4,921%	1 019,951
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,627%		994,582
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,772%	993,656
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,803%	864,652
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,852%	990,849
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,033%	982,268
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"		6,164%	974,549
TN0008000564	BTA 6 ans " 5,75% janvier 2021"		6,213%	981,332
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,470%	1 020,788
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,520%	953,633
TN0008000572	BTA 8 ans "6% avril 2023"		6,651%	964,637
TN0008000598	BTA 8 ans " 6% janvier 2024"	6,798%		953,694
TN0008000366	BTA 10 ans " 6% avril 2024"		6,798%	952,189
TN0008000580	BTA 11 ans "6,3% octobre 2026"	6,799%		963,047
TN0008000606	BTA 12 ans "6,7% avril 2028"	7,017%		974,764

^[1] L'adjudication en question ne doit pas dater de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	158,378	160,513	160,529		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	106,845	108,351	108,363		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	91,865	93,000	93,010		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
4 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	14,059	14,276	14,277		
5 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	102,902	104,410	104,422		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
6 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,446	1,465	1,466		
7 AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	101,636	103,009	103,088		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	38,754	39,251	39,255		
9 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	52,546	53,242	53,247		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	137,513	134,237	133,635		
11 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	507,535	496,803	494,714		
12 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,965	120,369	120,364		
13 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	124,044	125,470	125,571		
14 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,506	137,341	137,261		
15 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,457	120,664	120,408		
16 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	90,706	96,754	96,493		
17 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	139,804	142,819	143,212		
18 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	86,081	92,716	92,374		
19 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	96,174	94,284	94,164		
20 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	120,916	140,124	139,640		
21 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	115,022	127,591	127,067		
22 FCP BIAT-CROISSANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	77,451	81,580	81,621		
23 FCP BIAT-PRUDENCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	104,165	108,097	108,117		
24 FCP BIAT-EQUILIBRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	17/09/12	91,294	96,366	96,416		
25 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,342	99,805	99,205		
26 FCP SMART CROISSANCE *	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	94,997	102,934	102,424		
27 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	17,657	19,111	19,010		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
28 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 482,785	1 515,800	1 520,708		
29 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 255,016	2 238,731	2 217,186		
30 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	111,969	117,889	119,510		
31 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	103,734	107,856	108,218		
32 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	133,703	139,961	140,885		
33 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	131,067	143,420	144,002		
34 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,385	15,197	15,447		
35 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 000,704	5 100,103	5 167,307		
36 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	4 834,515	4 951,503	5 015,671		
37 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,205	2,383	2,401		
38 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,983	2,106	2,120		
39 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,013	1,126	1,131		
40 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,028	1,059	1,066		
41 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,018	1,054	1,063		
42 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,005	1,054	1,065		
43 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	100,000	102,572	104,494		
44 AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	8,898	9,433	9,544		
45 AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	104,040	110,952	111,827		
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	116,127	118,398	118,434		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2015	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
47 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	14/05/15	4,345	108,647	110,286	110,299
48 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	26/05/15	3,811	103,902	105,262	105,272
49 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	13/04/15	4,209	105,861	107,322	107,333
50 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	11/05/15	4,276	102,527	104,071	104,083
51 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	05/04/16	4,543	104,186	101,323	101,336
52 SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	22/05/15	3,552	107,436	108,788	108,798
53 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/15	4,282	104,619	106,266	106,279
54 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	26/05/15	3,984	102,661	103,970	103,980
55 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/15	3,676	105,172	106,546	106,556
56 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	29/05/15	3,625	102,126	103,730	103,740
57 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	25/04/16	3,962	104,297	101,927	101,938
58 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	30/05/15	3,778	103,612	105,117	105,128
59 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/15	4,044	106,816	108,297	108,310
60 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	10/05/16	4,195	105,484	102,702	102,713
61 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	29/05/15	3,231	103,500	104,703	104,712
62 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/16	3,756	102,630	100,226	100,236
63 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/15	3,863	104,796	106,199	106,209
64 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/15	4,251	102,865	104,415	104,426
65 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	28/05/15	3,703	103,936	105,312	105,322
66 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	29/05/15	3,525	105,041	106,756	106,767
67 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	25/05/15	4,224	102,883	104,515	104,528
68 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/04/16	4,316	103,524	100,727	100,737
69 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/15	3,489	105,028	106,381	106,391
70 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/04/16	3,709	102,549	100,269	100,280

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
71	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	03/05/16	0,413	10,576	10,315	10,316
72	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	29/05/15	3,379	103,387	104,786	104,796
73	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	4,443	103,901	105,423	105,435
74	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,288	104,937	104,951
75	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	-	-	10,140	10,264	10,265
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
SICAV MIXTES								
76	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	14/05/15	1,147	58,065	58,371	58,178
77	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	2,421	137,887	135,047	135,227
78	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	11/05/15	22,766	1 402,879	1 401,279	1 402,879
79	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	26/05/15	2,834	110,387	114,637	114,729
80	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	26/05/15	1,545	104,054	109,967	110,132
81	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/15	0,600	86,413	97,870	98,010
82	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	25/04/16	0,512	17,014	16,987	16,953
83	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/16	6,860	261,738	270,198	270,327
84	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	29/05/15	0,706	29,309	29,387	29,401
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/15	32,738	2 208,196	2 299,606	2 288,167
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	21/05/15	2,540	68,867	71,831	72,239
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	19/05/15	1,822	53,774	55,455	55,470
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/04/16	0,844	97,672	101,955	101,593
89	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/04/16	0,359	80,942	85,817	85,520
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
90	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	03/05/16	0,226	11,090	10,792	10,789
91	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	03/05/16	0,178	12,038	11,653	11,651
92	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	03/05/16	0,106	14,638	14,311	14,296
93	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	03/05/16	0,276	13,764	12,868	12,860
94	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	25/05/15	0,350	12,102	12,921	12,897
95	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,093	10,809	11,216	11,214
96	ATTIJARI FCP HARMONIE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,232	En liquidation	En liquidation	En liquidation
97	ATTIJARI FCP SERENITE **	ATTIJARI GESTION	01/11/11	25/05/15	0,318	En liquidation	En liquidation	En liquidation
98	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,338	131,968	142,660	142,961
99	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	21/05/15	2,236	128,407	137,412	137,594
100	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	07/05/00	0,173	8,902	9,530	9,491
101	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	18/05/15	2,657	92,918	102,071	102,357
102	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	28/05/15	0,520	78,915	79,645	79,930
103	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	28/05/15	0,133	79,803	80,983	81,484
104	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/15	3,062	96,121	99,918	99,725
105	UBCI - FCP CEA	UBCI FINANCE	22/09/14	-	-	86,856	94,353	94,034
106	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	-	-	-	102,260	102,301
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
107	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	03/05/16	2,063	108,156	112,059	113,203
108	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	03/05/16	1,241	94,577	100,437	102,466
109	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	26/05/15	3,275	127,360	137,687	139,871
110	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	1,995	100,382	101,894	101,359
111	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	08/05/15	0,417	94,832	101,606	101,002
112	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,885	181,972	196,964	199,550
113	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	3,382	171,568	181,018	182,647
114	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	25/05/15	5,215	149,829	156,890	158,406
115	MAC EXCELLENCE FCP ***	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	12 794,422	En liquidation	En liquidation
116	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,019	18,635	19,523
117	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	129,046	141,819	145,352
118	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	10/05/16	1,407	116,015	117,226	116,861
119	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 825,261	8 521,933	8 670,846
120	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	29/05/15	0,102	7,867	8,375	8,400
121	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	88,101	85,741	84,396
122	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	-	-	946,487	965,480	989,857
123	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	-	-	5000,000	5068,872	5144,111
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
124	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	-	-	103,095	113,290	113,502
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
125	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	29/05/15	0,107	7,981	9,237	9,269
126	CEA ISLAMIC FUND	UGFS-NA	09/12/14	-	-	86,378	81,319	80,903

* Initialement dénommé FCP SAFA

** FCP en liquidation anticipée

*** En liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'insertion de la « Société Touristique TOUR KHALAF » ainsi que les deux Fonds Commun de Placement à Risque « MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES » et « Fonds de Développement Régional II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	73 247 144
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 964 600
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	Cité El Khalij, rue du Lac Ness-Immeuble –Les Arcades Tour A Les Berges du Lac-	71 860 244

31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
34. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
35. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
36.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiâf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing "TL"	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium "TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
63. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
64. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
65. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
66. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
9.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
10.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
11.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
12.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Rue 8007, Montplaisir -1002 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 965 400
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	95, Avenue de la Liberté -1002 Tunis-	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
37. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
38. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
39. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
40. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
41. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
42. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
43. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
44. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
45. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
46. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
47. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
48. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
49. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
50. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
51. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
52. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
53. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
54. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	
55. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
56. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
57. Société Dorcas Nutrition	3, rue Kheireddine Pacha, El Maâmoura 8013 Nabeul	
58. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353

59. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
60. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
61.Société Hôtelière SAMARA	Rue Abdelhamid EL KADHI -4000 SOUSSE-	73 226 699
62.Sté Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique " Pénélope"-SHTP-	Hôtel Pénélope Zone Touristique BP 257 4180 Djerba-	71 770 928
65.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
66.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
67.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
68.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
69.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
70.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
71.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
72. Société La Glace	7, rue du Tourcoing 1000 Tunis	71 347 585
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Panobois	Route de Tunis 4011 Hammam Sousse	73 308 777
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.STUSID BANK	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	71 718 233
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94. Tunisie Factoring	Centre Urbain Nord, Avenue Hédi Karray -1082 TUNIS-	70 132 010
95.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	71 750 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH EQUITY FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL AMANAH ETHICAL FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
4	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
5	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
6	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
7	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
8	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
9	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
10	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	ATTIJARI FCP HARMONIE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
13	ATTIJARI FCP SERENITE(1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
14	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
15	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
16	ATTIJARI VALEURS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
17	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
18	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
19	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis
20	CEA ISLAMIC FUND	ACTIONS	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
21	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines -Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
22	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
23	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
24	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

25	FCP AMEN PERFORMANCE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
26	FCP AMEN PREVOYANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
27	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
28	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
29	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
30	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
31	FCP BIAT- CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
32	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
33	FCP BIAT- EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
34	FCP BIAT- PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
35	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	MIXTE	CAPITALISATION	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville -1002 Tunis
36	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
37	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
38	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
39	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
40	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
41	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
42	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
43	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
44	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
45	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
46	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
47	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
48	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
49	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
50	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Immeuble Ines-Boulevard de la Terre Centre Urbain Nord- 1080 Tunis
51	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
52	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
53	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
55	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

56	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
57	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
60	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
62	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
63	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
64	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
65	FCP SMART CROISSANCE(2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
66	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
67	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
68	FCP UNIVERS AMBITION CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
72	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
73	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
74	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
75	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
76	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	FINA O SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Angle de la rue du Lac Lochness et de la rue du Lac Windemere - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	GENERALE OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès -1001 Tunis
80	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

85	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MAC EXCELLENCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
89	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
90	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
91	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
92	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
93	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
94	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
95	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc B 3ème étage- Centre Urbain Nord – 1003 Tunis
96	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	5, rue du Yen- Résidence El Karama- Les Berges du Lac 2-1053 Tunis
97	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
98	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AXIS CAPITAL GESTION	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
100	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
101	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH - BC5, Bloc B 3ème étage, Centre Urbain Nord-1003 Tunis.
102	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
103	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
106	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
107	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
108	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
109	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV PROSPERITY	MIXTE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
111	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
112	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- Mutuelleville-1002 Tunis

113	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana - Les Berges du Lac - 1053 Tunis
114	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
115	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
117	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
118	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GREEE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
119	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
120	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
121	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
122	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
123	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
124	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
125	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI FINANCE	3, rue Jenner- Place d'Afrique- 1002 Tunis Belvédère
126	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) Initialement dénommé FCP SAFA

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Boulevard principal angle rue Malawi et rue Turkana – Les Berges du Lac -1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Fonds IKDAM II	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
5	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
--	--	--------------	---------

1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
15	FCPR- TUNISAIR	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
16	FCPR-ELFOULADH	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
17	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage Les Berges du Lac 1053 - Tunis
18	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
19	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
20	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
21	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	13ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
23	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
25	FCPR MAX-JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
26	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
27	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR A.T.I.D. FUND (II)	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
29	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
30	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	3ème étage, Immeuble les brises du Lac, rue Lac Huron, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunis Information Technology Fund II	IMBANK PRIVATE EQUITY	87, rue de Jugurtha, Mutuelleville, 1082 - Tunis
33	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
35	FCPR MCP ImmoFund	MCP Gestion	Immeuble «ACCESS BUILDING», rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, Tunis
36	FCPR Fonds de Développement Régional II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

FCP AFEK CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP AFEK CEA» tels qu'annexés au présent rapport comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net arrêtés au 31 décembre 2015, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A notre avis, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AFEK CEA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 29 Mars 2016

Le commissaire aux comptes

Mahmoud ELLOUMI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31. déc.2015	31. déc.2014
Portefeuille titres	3.1	327 387,320	478 557,194
Actions cotées et droits rattachés		327 387,320	478 557,194
Placements monétaires et disponibilités	3.3	7 839,497	39 278,194
Disponibilités		7 839,497	39 278,194
Créances d'exploitation	3.5	-	0,030
Autres actifs		-	-
Total actif		335 226,817	517 835,418
Passif			
Opérateurs créditeurs	3.6	1 857,043	2 700,934
Autres créditeurs divers	3.7	1 753,185	2 148,324
Total passif		3 610,228	4 849,258
Actif net		331 616,589	512 986,160
Capital	3.8	328 263,001	512 127,682
Sommes distribuables	3.11	3 353,588	858,478
Sommes distribuables des exercices antérieurs		1,786	-2 778,470
Sommes distribuables de l'exercice		3 351,802	3 636,948
Actif net		331 616,589	512 986,160
Total passif et actif net		335 226,817	517 835,418

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
Revenus du portefeuille titres	3.2	12 968,500	18 704,290
Dividendes Actions cotées		12 968,500	18 704,290
Revenus des placements monétaires	3.4	418,984	353,471
Revenus des comptes à vue		418,984	353,471
Total des revenus des placements		13 387,484	19 057,761
Charges de gestion des placements	3.9	8 315,223	11 692,914
Revenus nets des placements		5 072,261	7 364,847
Autres produits		-	-
Autres charges	3.10	1 977,608	2 996,669
Résultat d'exploitation		3 094,653	4 368,178
Régularisation du résultat d'exploitation		257,149	-731,230
Sommes distribuables de l'exercice		3 351,802	3 636,948
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-257,149	731,230
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		43 413,921	32 321,942
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres		-47 879,315	-30 194,288
Frais de négociation de titres		-1 060,203	-784,833
Résultat net de l'exercice		-2 430,944	5 710,999

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	-2 430,944	5 710,999
Résultat d'exploitation	3 094,653	4 368,178
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	43 413,921	32 321,942
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-47 879,315	-30 194,288
Frais de négociation de titres	-1 060,203	-784,833
Distributions de dividendes	-856,348	-
Transactions sur le capital	-178 082,279	-81 787,708
Souscriptions	5 808,814	135 184,425
Capital	6 800,000	173 700,000
Régularisations des sommes non distribuables	-1 042,779	-37 786,624
Régularisations des sommes distribuables	51,593	-728,951
Rachats	183 891,093	216 972,133
Capital	235 000,000	282 600,000
Régularisations des sommes non distribuables	-50 903,695	-65 094,180
Régularisations des sommes distribuables	-205,212	-468,006
Droits de sortie	-	-65,681
Variation de l'actif net	-181 369,571	-76 076,709
Actif net		
En début de l'exercice	512 986,160	589 062,869
En fin de l'exercice	331 616,589	512 986,160
Nombre de parts		
En début de l'exercice	6 434	7 523
En fin de l'exercice	4 152	6 434
Valeur liquidative	79,869	79,730
Taux de rendement	0,34%	1,83%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AFEK CEA arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AFEK CEA sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements en BTA sont évalués, en date d'arrêté, à leur prix d'acquisition.

La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 327 387,320 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2015	% actif
<u>Actions et droits rattachés</u>	85 925	403 277,833	327 387,320	97,661%
ADWYA	2 000	14 090,000	12 644,000	3,772%
AMEN BANK	1 000	25 343,409	23 370,000	6,971%
ASSAD	1 995	14 730,800	10 531,605	3,142%
ATTIJ BANK	1 100	29 316,000	26 431,900	7,885%
BIAT	400	33 205,430	29 689,200	8,856%
BTE (ADP)	200	4 996,000	3 524,200	1,051%
CIL	1 600	27 458,076	23 430,400	6,989%
ELECTROSTAR	1 000	5 180,000	3 876,000	1,156%
GIF	5 095	19 760,518	12 029,295	3,588%
NBL AA	4 200	35 333,849	31 231,200	9,316%
SIAME	14 000	54 889,624	31 794,000	9,484%
SOTIPAPIER AA	5 000	21 658,100	19 510,000	5,820%
STB	2 100	12 184,000	11 634,000	3,470%
TAWASOL GH	35 000	34 710,160	22 050,000	6,578%
TPR	5 000	23 769,132	15 615,000	4,658%
TUNIS RE	1 000	8 235,278	8 950,000	2,670%
UIB	2 000	28 798,007	31 432,000	9,376%
WIFAK LEAS	1 235	8 598,450	8 684,520	2,591%
ADW15	2 000	1 020,000	960,000	0,286%
Total	85 925	403 276,833	327 387,320	97,661%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions et droits	333 388,030
Total	333 388,030

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	527 971,825	480 092,510	-47 879,315
Total	527 971,825	480 092,510	-47 879,315

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 12 968,500 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Dividendes	12 968,500	18 704,290
- des actions admises à la cote	12 968,500	18 704,290
Total	12 968,500	18 704,290

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 7 839,497 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Disponibilités	7 839,497	7 839,497	2,339%
Dépôts à vue	7 961,756	7 961,756	2,375%
Sommes à l'encaissement	9 731,276	9 731,276	2,903%
Sommes à régler	- 9 853,535	- 9 853,535	-2,939%
Total	7 839,497	7 839,497	2,339%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2015 à 418,984 Dinars et représente le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2015 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Intérêts des comptes courants	418,984	353,471
Total	418,984	353,471

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont nulles au 31/12/2015 et se détaillent comme suit:

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Retenues à la source sur bons de trésor achetés en bourse	-	0.030
Total	-	0,030

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 857,043 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit:

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	353,723	514,464
Commission gestionnaire (TSI)	1 326,458	1 929,235
Commission dépositaire (STUSID BANK)	176,862	257,235
Total	1 857,043	2 700,934

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 753,185 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Redevance CMF	27,985	43,462
Honoraires commissaire aux comptes (M. Mahmoud ELLOUMI)	1 725,200	2 104,862
Total	1 753,185	2 148,324

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01-01-2015</u>	
Montant (en nominal)	643 400,000
Nombre de parts	6 434
Nombre de porteurs	144
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	6 800,000
Nombre de parts émises	68
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	235 000,000
Nombre de parts rachetées	2 350
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant (en nominal)	415 200,000
Sommes non distribuables	-86 936,999
Montant du capital au 31-12-2015	328 263,001
Nombre de parts	4 152
Nombre de porteurs de parts	121

3.8.1. Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015:

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions	43 413,921	32 321,942
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	-47 879,315	-30 194,288
Frais négociation de titres	-1 060,203	-784,833
Droits de sortie	-	65,681
Résultats non distribuables de l'exercice	-5 525,597	1 408,502
Résultat non distribuable exercices antérieurs	-131 272,318	-159 988,376
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-1 042,779	-37 786,624
Régularisations sommes non distribuables rachats	50 903,695	65 094,180
Total sommes non distribuables	-86 936,999	-131 272,318

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 8 315,223 Dinars et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	1 583,865	2 227,226
Commission gestionnaire (TSI)	5 939,430	8 352,056
Commission dépositaire (STUSID BANK)	791,928	1 113,632
Total	8 315,223	11 692,914

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 977,608 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Redevance CMF	395,956	556,789
Autres impôts et taxes	0,030	-
Honoraires commissaire aux comptes	1 581,622	2 439,880
Total	1 977,608	2 996,669

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	2,130	0,029	-0,373	1,786
Exercice n	3 094,653	51,564	205,585	3 351,802
Sommes distribuables				3 353,588

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AFEK CEA au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Titres à livrer	9 731,276	-
- Titres à recevoir	9 853,535	11 432,996
Total	19 584,811	11 432,996

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,224	2,962	3,260	1,958
Charges de gestion des placements	-2,003	-1,817	-1,921	-1,949
Revenus net des placements	1,222	1,145	1,339	0,009
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,476	-0,466	-0,372	-0,530
Résultat d'exploitation	0,745	0,679	0,968	-0,521
Régularisation du résultat d'exploitation	0,062	-0,114	-0,099	-0,032
Sommes distribuables de l'exercice	0,807	0,565	0,869	-0,553
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	10,456	5,024	-7,522	-11,230
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-11,532	-4,693	-5,343	-1,313
Frais de négociation de titres	-0,255	-0,122	-0,174	-0,162
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	-1,331	0,209	-13,039	-12,705
Résultat net de l'exercice	-0,585	0,888	-12,071	-13,227
Droits d'Entrée et de sortie	0,000	0,010	0,025	0,015
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,331	0,219	-13,014	-12,690
Régularisation du résultat non distribuable	0,795	0,645	1,664	-0,158
Sommes non distribuables de l'exercice	-0,536	0,864	-11,350	-12,848
Distribution de dividendes	0,133	-	-	-
Valeur liquidative	79,869	79,730	78,301	88,783

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges gestion des placements / Actif Net Moyen	1,97%	2,12%	2,20%	2,42%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,47%	0,54%	0,42%	0,66%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,73%	0,79%	1,11%	-0,65%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion du FCP AFEK CEA est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AFEK CEA, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts du FCP AFEK CEA. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,4% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP AL IMTIEZ

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du Fonds Commun de Placement «FCP IMTIEZ» pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Fonds Commun de Placement «FCP IMTIEZ» comprenant le bilan au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du Fonds est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables eu regard aux circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A notre avis, les états financiers annuels du Fonds commun de placement « FCP AL IMTIEZ », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de sa situation financière au 31 décembre 2015, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation du système de contrôle interne et nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à l'examen des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion de l'exercice. Ces informations ainsi que leur concordance avec les états financiers de l'exercice n'appellent pas de remarques particulières de notre part.

Tunis, le 29 Mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mahmoud ELLOUMI

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015
(Montants exprimés en dinars)

Actif	Note	31. déc.2015	31. déc.2014
Portefeuille titres	3.1	415 921,136	349 095,830
Actions cotées et droits rattachés		406 450,645	349 095,830
Autres valeurs (obligations de sociétés)		9 470,491	-
Placements monétaires et disponibilités	3.3	120 575,431	98 032,528
Placements monétaires		99 839,399	49 489,922
Disponibilités		20 736,032	48 542,606
Créances d'exploitation	3.5	83,920	-
Autres actifs		-	-
Total actif		536 580,487	447 128,358
Passif			
Opérateurs créditeurs	3.6	2 852,557	2 112,290
Autres créditeurs divers	3.7	1 946,779	2 045,308
Total passif		4 799,336	4 157,598
Actif net		531 781,151	442 970,760
Capital	3.8	526 608,085	439 956,638
Sommes distribuables	3.11	5 173,066	3 014,122
Sommes distribuables des exercices antérieurs		4,477	5,175
Sommes distribuables de l'exercice		5 168,589	3 008,947
Actif net		531 781,151	442 970,760
Total passif et actif net		536 580,487	447 128,358

ETAT DE RESULTAT ANNUEL

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Note</u>	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
Revenus du portefeuille titres	3.2	12 193,231	12 932,760
Dividendes Actions cotées		11 342,040	12 932,760
Dividendes OPCVM		716,380	-
Revenus des obligations de sociétés		134,811	-
Revenus des placements monétaires	3.4	4 497,762	1 667,680
Revenus des Billets de Trésorerie		1 367,086	628,899
Revenus des Dépôts à Terme		1 371,255	-
Revenus des comptes à vue		1 759,421	1 038,781
Total des revenus des placements		16 690,993	14 600,440
Charges de gestion des placements	3.9	9 985,418	8 852,623
Revenus nets des placements		6 705,575	5 747,817
Autres produits		-	-
Autres charges	3.10	2 261,558	2 824,562
Résultat d'exploitation		4 444,017	2 923,255
Régularisation du résultat d'exploitation		724,572	85,692
Sommes distribuables de l'exercice		5 168,589	3 008,947
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-724,572	- 85,692
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		16 028,486	25 377,774
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		- 15 519,391	- 30 159,685
Frais de négociation de titres		- 1 000,195	- 639,162
Résultat net de l'exercice		3 952,917	-2 497,818

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ANNUEL

(Montants exprimés en dinars)

	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2015	Du 1 ^{er} Janvier au 31 Décembre 2014
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	3 952,917	- 2 497,818
Résultat d'exploitation	4 444,017	2 923,255
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	16 028,486	25 377,774
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	- 15 519,391	- 30 159,685
Frais de négociation de titres	- 1 000,195	- 639,162
Distributions de dividendes	-3 010,633	- 1 232,954
Transactions sur le capital	87 868,107	-21 459,098
Souscriptions	259 825,264	280 339,467
Capital	319 000,000	354 700,000
Régularisations des sommes non distribuables	- 61 073,472	- 73 965,314
Régularisations des sommes distribuables	1 898,736	-395,219
Rachats	171 957,157	301 798,565
Capital	223 500,000	386 100,000
Régularisations des sommes non distribuables	- 52 535,402	- 83 652,374
Régularisations des sommes distribuables	1 173,176	- 480,786
Droits de sortie	- 180,617	- 168,275
Variation de l'actif net	88 810,391	- 25 189,870
Actif net		
En début de l'exercice	442 970,760	468 160,630
En fin de l'exercice	531 781,151	442 970,760
Nombre de parts		
En début de l'exercice	5 789	6 103
En fin de l'exercice	6 744	5 789
Valeur liquidative	78,852	76,519
Taux de rendement	3,73%	0,02%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

2. Principes comptables appliqués

Les états financiers de FCP AL IMTIEZ sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux actions et titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

2.3. Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

3.1 Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 415 921,136 Dinars et se détaille comme suit:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition en DT	Valeur au 31 Décembre 2015	% actif
Actions	98 908	478 848,649	406 450,645	75,748%
AMEN BANK	1 889	48 510,300	44 145,930	8,227%
ASSAD	1 500	11 207,500	7 918,500	1,476%
ATTIJ BANK	1 000	26 423,000	24 029,000	4,478%
BIAT	563	46 130,000	41 787,549	7,788%
CIL	2 000	33 802,529	29 288,000	5,458%
ELECTROSTAR	1 000	5 128,000	3 876,000	0,722%
GIF	6 606	25 816,163	15 596,766	2,907%
NBL AA	6 350	51 886,315	47 218,600	8,800%
SIAME	22 000	70 738,570	49 962,000	9,311%
SOTIPAPIER AA	6 000	26 480,000	23 412,000	4,363%
STB	2 100	12 184,000	11 634,000	2,168%
TAWASOL GH	38 000	37 150,160	23 940,000	4,462%
TPR	4 000	18 455,000	12 492,000	2,328%
TUNIS RE	750	6 171,678	6 712,500	1,251%
UIB	3 250	45 510,684	51 077,000	9,519%
WIFAK LEAS	1 900	13 254,750	13 360,800	2,490%
Obligations de sociétés	100	9 000,000	9 470,491	1,765%
UIB 2012-1C	100	9 000,000	9 470,491	1,765%
Total		487 848,649	415 921,136	77,513%

Les entrées en portefeuille-titres en 2015 se détaillent comme suit:

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	424 002,870
Obligations de sociétés	9 000,000
Actions SICAV	28 952,920
Total	461 955,790

Les sorties du portefeuille-titres au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi:

Sorties(Cession)	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions	382 676,541	367 246,720	-15 429,821
Actions SICAV	28 952,920	28 863,350	-89,570
Total	411 629,461	396 110,070	-15 519,391

3.2 Note sur les revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent 12 193,231 Dinars au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Dividendes	12 058,420	12 932,760
- des actions admises à la cote	11 342,040	12 932,760
- des Titres OPCVM	716,380	-
Revenus des obligations de sociétés	134,811	-
- intérêts	134,811	-
- primes de remboursement	-	-
Total	12 193,231	12 932,760

3.3 Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 120 575,431 Dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
Placements monétaires		99 263,804	99 839,399	18,607%
Emetteur STEQ				
<u>Billets de trésorerie</u>	1	49 263,804	49 384,616	9,204%
STEQ 90J 17/12/2015	1	49 263,804	49 384,616	9,204%
<u>Dépôts à terme STUSID</u>	1	50 000,000	50 454,783	9,403%
DAT STUSID 06/10/2015	1	50 000,000	50 454,783	9,403%
Disponibilités		20 736,032	20 736,032	3,864%
Dépôts à vue		16 970,547	16 970,547	3,163%
Sommes à l'encaissement		16 871,830	16 871,830	3,144%
Sommes à régler		- 13 106,345	- 13 106,345	-2,443%
Total		119 999,836	120 575,431	22,471%

3.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01 au 31/12/2015 à 4 497,762 DT et représentent le montant des intérêts au titre de la période du 01/01 au 31/12/2015 sur les placements monétaires.

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Intérêts des billets de trésorerie	1 367,086	628,899
Intérêts des dépôts à terme	1 371,255	-
Intérêts des comptes courants	1 759,421	1 038,781
Total	4 497,762	1 667,680

3.5 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent à 83,920 DT au 31/12/2015 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	83,920	-
Total	83,920	-

3.6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 852,557 Dinars et représente le montant de la rémunération à payer au gestionnaire, dépositaire et distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	427,885	316,844
Commission gestionnaire (TSI)	2 139,411	1 584,220
Commission dépositaire (STUSID BANK)	285,261	211,226
Total	2 852,557	2 112,290

3.7 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 946,779 Dinars et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Redevance CMF	46,589	37,576
Honoraires commissaire aux comptes (M. Mahmoud ELLOUMI)	1 900,190	2 007,732
Total	1 946,779	2 045,308

3.8 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2015 se détaillent ainsi :

<u>Capital initial au 01-01-2015</u>	
Montant (en nominal)	578 900,000
Nombre de parts	5 789
Nombre de porteurs de parts	78
<u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u>	
Montant	319 000,000
Nombre de parts émis	3 190
<u>Rachats effectués (en nominal)</u>	
Montant	223 500,000
Nombre de parts rachetés	2 235
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant (en nominal)	674 400,000
Sommes non distribuables	- 147 791,915
Montant du capital au 31-12-2015	526 608,085
Nombre de parts	6 744
Nombre de porteurs de parts	84

3.8.1 Note sur les sommes non distribuables

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et aux plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres, augmentées des droits de sortie et diminuées des frais de négociation de titres, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015 :

Désignation	Montant au 31/12/2015	Montant au 31/12/2014
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres OPCVM	-	-
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur actions et droits	16 028,486	25 377,774
Plus (ou moins) values réalisées sur cession actions et droits	- 15 429,821	- 30 170,185
Plus (ou moins) values réalisées sur cession titres OPCVM	- 89,570	10,500
Frais négociation de titres	- 1 000,195	- 639,162
Droits de sortie	180,617	168,275
Résultats non distribuables de l'exercice	- 310,483	- 5 252,798
Résultat non distribuable exercices antérieurs	- 138 943,362	- 143 377,624
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	- 61 073,472	- 73 965,314
Régularisations sommes non distribuables rachats	52 535,402	83 652,374
Total sommes non distribuables	- 147 791,915	- 138 943,362

3.9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 9 985,418 DT et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Commission distributeurs (STUSID BANK et TSI)	1 497,821	1 327,903
Commission gestionnaire (TSI)	7 489,043	6 639,450
Commission dépositaire (STUSID BANK)	998,554	885,270
Total	9 985,418	8 852,623

3.10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 261,558 DT et représente le montant de la redevance du CMF et les honoraires du commissaire aux comptes et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2015	Période du 1 ^{er} janvier au 31 Décembre 2014
Redevance CMF	499,264	442,628
Honoraires commissaire aux comptes	1 762,294	2 381,934
Total	2 261,558	2 824,562

3.11 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat de parts.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2015 :

Désignation	Résultats Distribuables	Régularisations souscriptions	Régularisations rachats	Sommes Distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	3,489	2,118	-1,130	4,477
Exercice n	4 444,017	1 896,618	- 1 172,046	5 168,589
Sommes distribuables				5 173,066

4. Autres informations

4.1- Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de FCP AL IMTIEZ au 31/12/2015 se détaillent ainsi :

Désignation	31/12/2015	31/12/2014
- Titres à livrer	16 871,830	20 223,731
- Titres à recevoir	13 106,345	6 379,744
Total	29 978,175	26 603,475

4.2- Données par parts et ratios pertinents

4.2.1- Données par parts

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	2,475	2,522	5,032	2,156
Charges de gestion des placements	- 1,481	-1,529	- 1,714	- 2,469
Revenus net des placements	0,994	0,993	3,318	- 0,313
Autres produits	-	-	-	-
Autres charges	- 0,335	-0,488	- 0,400	- 0,776
Résultat d'exploitation	0,659	0,505	2,918	- 1,088
Régularisation du résultat d'exploitation	0,107	0,015	- 1,185	0,080
Sommes distribuables de l'exercice	0,766	0,520	1,734	- 1,009
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielle sur titres	2,377	4,384	- 8,184	- 11,948
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	- 2,301	- 5,210	- 7,498	- 4,964
Frais de négociation de titres	- 0,148	- 0,110	- 0,175	- 0,236
Plus ou moins-values sur titres et frais négociation	- 0,073	-0,936	- 15,856	- 17,148
Résultat net de l'exercice	0,586	- 0,431	- 12,938	- 18,236
Droits d'Entrée et de sortie	0,027	0,029	0,156	0,050
Résultat non distribuable de l'exercice	- 0,046	- 0,907	- 15,700	- 17,098
Régularisation du résultat non distribuable	2,133	0,400	3,660	3,378
Sommes non distribuables de l'exercice	2,087	- 0,507	- 12,040	-13,720
Distribution de dividendes	0,520	0,202	-	-
Valeur liquidative	78,852	76,519	76,709	87,016

4.2.2- Ratios de gestion des placements

Désignation	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Charges de gestion des placements/ Actif Net Moyen	2,05%	1,94%	2,31%	2,26%
Autres charges / Actif Net Moyen	0,46%	0,62%	0,54%	0,71%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	0,91%	0,64%	3,93%	-0,99%

4.3- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

La gestion de FCP AL IMTIEZ est confiée à la Tuniso-Seoudienne d'Intermédiation " TSI". Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du FCP. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 1,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La STUSID BANK assure les fonctions de dépositaire pour FCP AL IMTIEZ, consistant notamment à conserver les titres et les fonds du FCP et d'encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants et le règlement du montant des rachats aux porteurs de parts sortants. En contrepartie de ses services, La STUSID BANK perçoit une rémunération TTC de 0,2% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la STUSID BANK assurent le rôle de distributeur des parts de FCP AL IMTIEZ. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

FCP SMART CROISSANCE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le conseil d'administration de la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT , nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP SMART CROISSANCE arrêtés au 31 décembre 2015, comprenant le bilan faisant ressortir un total actif de **347 418** dinars, ainsi que le compte de résultat faisant ressortir des sommes distribuables négatives de **5 542** dinars, et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date faisant apparaître un actif net de **340 045** dinars, pour **3 522** parts, aboutissant à une valeur liquidative par action de **96,549** dinars, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP SMART CROISSANCE est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie ainsi que de la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du FCP SMART CROISSANCE au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause notre opinion, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Au cours de l'exercice 2015, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 80% d'emploi des actifs en valeurs mobilières préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la composition de l'actif du FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux de 20% d'emploi des actifs en liquidités et quasi-liquidités préconisé par le décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 relatif à la composition du portefeuille des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2015.
- Au cours de l'exercice 2015, la composition de l'actif de FCP SMART CROISSANCE n'a pas respecté de manière permanente le taux maximum de 10% d'emploi des actifs en des titres émis par un même émetteur prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif. Cette situation n'a pas été régularisée au 31 décembre 2015.

A compter de Novembre 2014, le fonds a modifié ses orientations de placement sur décision du Conseil d'Administration de sa société de gestion réuni en date du 7 novembre 2014. Le CMF a accordé son visa pour la mise à jour du prospectus à compter du 21 décembre 2015.

Conformément à la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons procédé à la vérification du rapport sur la gestion du fonds et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance des informations d'ordre comptable données dans le rapport avec les états financiers.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre audit, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 29 mars 2016

Le Commissaire aux Comptes :

Cabinet MS Louzir

Mohamed LOUZIR

Bilan Arrêté au 31.12.2015
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31/12/2015	31/12/2014
PORTEFEUILLE-TITRES	AC.1	255 461	409 527
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		255 461	409 527
Obligations et valeurs assimilées		0	0
Autres valeurs		0	0
Placements monétaires et disponibilités	AC.2	90 534	99 170
Placements monétaires		21 108	20 847
Disponibilités		69 425	78 324
Créances d'exploitation	AC.3	1 423	13 407
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		347 418	522 104
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA.1	2 904	5 202
Autres créditeurs divers	PA.2	4 470	3 304
TOTAL PASSIF		7 374	8 507
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	CP.1	354 161	525 542
Sommes distribuables	CP.2	-14 116	-11 944
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-8 575	-10 952
Sommes distribuables de l'exercice		-5 542	-992
ACTIF NET		340 045	513 598
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		347 418	522 104

Etat de Résultat de l'exercice 2015
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
Revenus de portefeuille-titres	PR.1	10 584	18 146
Dividendes		10 584	18 146
Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
Revenus des autres valeurs		0	0
Revenus des placements monétaires	PR.2	427	419
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		11 011	18 565
Charges de gestion des placements	CH.1	12 655	16 492
REVENU NET DES PLACEMENTS		-1 644	2 073
Autres produits		0	0
Autres charges	CH.2	3 331	3 107
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4 974	-1 034
Régularisations du résultat d'exploitation		-567	42
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-5 542	-992
Régularisation du résultat d'exploitation(annulation)		567	-42
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-22 865	37 082
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-4 020	-23 834
Frais de négociation de titres		-524	-447
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-32 383	11 767

Etat de variation de l'actif net de l'exercice 2015
(Montants exprimés en dinars)

Libellé	Du 01/01/2015 au 31/12/2015	Du 01/01/2014 au 31/12/2014
<u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>	<u>-32 383</u>	<u>11 767</u>
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
Résultat d'exploitation	-4 974	-1 034
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-22 865	37 082
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-4 020	-23 834
Frais de négociation de titres	-524	-447
<u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	0	0
<u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
Souscriptions	0	4 411
Capital	0	4 384
Régularisation des sommes non distribuables	0	130
Régularisation des sommes distribuables	0	-103
Rachats	-141 171	-201 041
Capital	-148 257	-206 037
Régularisation des sommes non distribuables	4 167	-378
Régularisation des sommes distribuables	2 802	4 452
Droits de sortie	117	922
VARIATION DE L'ACTIF NET	-173 553	-184 862
<u>ACTIF NET</u>		
En début de l'exercice	513 598	698 460
En fin de l'exercice	340 045	513 598
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
En début de l'exercice	4 906	6 838
En fin de l'exercice	3 522	4 906
VALEUR LIQUIDATIVE	96,549	104,688
TAUX DE RENDEMENT	-7,77%	2,49%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31/12/2015

I. PRESENTATION DU FOND :

FCP SMART CROISSANCE (initialement dénommé FCP SAFA) est un Fonds Commun de Placement mixte régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application. Il a été agréé par le Conseil du Marché Financier le 28 Juillet 2010 sous le n° 28/2010. Il a été constitué le 18 Mai 2011. Sa durée de vie est de 99 ans. La date d'ouverture des souscriptions au public a été fixée au 27 Mai 2011.

La gestion du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT. le dépositaire est AMEN BANK. La distribution des parts du fond est assurée par la société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT.

La société de gestion SMART ASSET MANAGEMENT et en sa qualité de gestionnaire, a obtenu l'agrément du CMF n°65-2014 du 23 décembre 2014 pour le changement de la dénomination dudit FCP de FCP SAFA à FCP SMART CROISSANCE suite à la modification de ses orientations de placement. Cette modification est entrée en vigueur le 30 Décembre 2015.

En outre, le mode d'affectation des résultats a été modifié de distribution à capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées et ce, à partir de l'exercice 2015.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables tunisiennes 16, 17 et 18 relatives aux OPCVM.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilés sont pris en compte au résultat à la date de détachement du coupon. Les revenus des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2. Evaluation du portefeuille titre

a- Evaluation des actions

Les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou de la date antérieure la plus récente.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

b- Evaluation des droits attachés aux actions

Ces droits sont évalués conformément aux règles d'évaluation des actions, c'est à dire à la valeur de marché.

c- Evaluation des titres OPCVM :

Les titres d'OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31/12/2015. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

d- Evaluation des Placements Monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition

III.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC.1 Portefeuille titres

Au 31 décembre 2015, le portefeuille titres se compose d'actions et droits rattachées. Le solde de ce poste s'élève à **255 461** dinars détaillée comme suit :

DESIGNATION DU TITRE	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Val au 31/12/2015	% Actif
ADWYA	4 640	25 062,153	29 334,080	8,44%
ADWYA DA 2015	4 640	2 088,510	2 227,200	0,64%
AIR LIQUIDE	104	30 095,111	15 540,616	4,47%
BEST LEASE	550	1 155,000	1 045,000	0,30%
BNA	2 400	28 464,000	26 539,200	7,64%
CELLCOM	830	5 902,565	6 929,670	1,99%
EURO-CYCLES	1 530	13 945,724	52 229,610	15,03%
GIF	772	4 013,242	1 822,692	0,52%
ICF	415	14 006,687	10 997,500	3,17%
MIP	9 000	17 300,285	10 440,000	3,01%
ONE TECH AA	1 024	6 675,406	7 157,760	2,06%
SAH	1 200	11 475,199	11 644,800	3,35%
SFBT	570	12 411,103	12 739,500	3,67%
SITS	2 554	4 956,746	5 840,998	1,68%
SOTEMAIL	6 321	15 802,500	16 086,945	4,63%
SOTUVER	5 500	31 491,203	15 917,000	4,58%
TELNET	1 470	8 303,496	4 993,590	1,44%
TPR	7 677	38 637,863	23 975,271	6,90%
Total	51 197	271 786,793	255 461,432	73,53%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres" se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus Nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes de départ 31/12/2014	402 988	0	6 539	409 527	-
Acquisitions de l'exercice					
Actions	135 409	-	-	135 409	-
Cessions de l'exercice					
Actions	-266 610	-	-	-266 610	-4 020
Variation des plus ou moins-value latente	-	-	-22 865	-22 865	-
Variation des intérêts courus	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2015	271 787	0	-16 325	255 461	-4 020

AC.2 Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 90 534 dinars au 31 décembre 2015 et se présentent comme suit :

Placements monétaires et disponibilités	Au 31.12.2015	% de l'Actif	Au 31.12.2014	% de l'Actif
Placements monétaires - Dépôts à vue auprès de la Zitouna Bank	21 108	6,08%	20 847	3,99%
Disponibilités - Compte courant auprès de l'Amen Bank	69 425	19,98%	78 324	15,00%
TOTAL	90 534	26,06%	99 170	18,99%

AC.3 Créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élève au 31 décembre 2015 à 1 423 dinars et se composent exclusivement des montants à recevoir au titre des opérations de vente des titres BEST LEASE et NEW BODY LINE réalisées en date du 25 décembre 2015. Les créances d'exploitation représentent 0,41% de l'actif total du FCP.

PA.1 Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à 2 904 dinars et s'analyse comme suit :

Opérateurs créditeurs	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Frais de gestion à payer	1 429	2 237
Frais du dépositaire à payer	1 475	2 965
Total	2 904	5 202

PA.2 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à 4 470 dinars et s'analyse comme suit :

Autres créditeurs Divers	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Achat – Titres à payer	1 786	0
Opérations de Souscription/Rachat non dénouées	0	676
Retenue à la source à opérer sur dépôts à vue	0	21
Retenue à la source opérée sur commissions	885	335
Redevances CMF à payer	69	46
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	1 730	2 227
Total	4 470	3 304

CP.1 Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés durant l'année 2015 se détaillent ainsi :

Capital au 01/01/2015

Montant	525 542
Nombre de parts émises	4 906
Nombre de copropriétaires	20
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de parts émises	0
Nombre de copropriétaires nouveaux	0
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	148 257
Nombre de parts rachetées	1 384
Nombre de copropriétaires sortants	7
<u>Autres mouvements</u>	
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(22 865)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(4 020)
Frais de négociation de titres	(524)
Droits de sortie	117
Régularisation des sommes non distribuables	4 167
<u>Capital au 31-12-2015</u>	
Montant	354 161
Nombre de parts	3 522
Nombre de copropriétaires	13

CP.2 Sommes distribuables

Les sommes distribuables s'élèvent à -14 116 dinars et se détaillent comme suit :

<u>Sommes distribuables</u>	<u>Au 31.12.2015</u>	<u>Au 31.12.2014</u>
Somme distribuable des exercices antérieurs	-8 575	-10 952
Somme distribuable de l'exercice	-5 542	-992
Total	-14 116	-11 944

PR.1 Revenus du portefeuille titres

Au titre de l'exercice 2015, les revenus du portefeuille-titres s'élèvent à 10 584 dinars et se détaillent comme suit :

<u>Revenus du portefeuille titres</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
Dividendes	10 584	18 146
Total	10 584	18 146

PR.2 Les revenus de placements monétaires

Les revenus de placements monétaires s'élèvent à 427 dinars en 2015 et se détaillent comme suit :

<u>Les revenus de placements monétaires</u>	<u>Du 01/01/2015</u> <u>Au 31/12/2015</u>	<u>Du 01/01/2014</u> <u>Au 31/12/2014</u>
Revenus du placement monétaire Zitouna Bank	427	419
TOTAL	427	419

CH.1 Charges de gestion des placements

La gestion du "FCP SMART CROISSANCE" est confiée à la société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative, commerciale, comptable et financière du Fonds. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,5% hors taxe de l'actif employé en actions cotés et 1% hors taxes du reste de l'actif.

En outre, il est prévu de distribuer au gestionnaire, s'il y'a lieu, une commission de surperformance au cas où le Fonds réaliserait, un rendement supérieur à 6% l'an. Cette commission de surperformance est calculée, après déduction de tous les frais et les commissions, sur la base de 10% HT de la différence entre le taux de rendement réalisé et le taux de 6%. Le règlement effectif de ladite commission se fera à la clôture de chaque exercice comptable.

La société "AMEN BANK", assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% HT de l'actif net avec un minimum annuel de 5.000 dinars HT applicable dès la 3ème année.

Au titre de l'exercice 2015, les charges de gestion des placements se sont élevées à 12 655 dinars et se détaillent comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Commission de gestion	6 768	9 844
Rémunération du dépositaire	5 887	6 648*
TOTAL	12 655	16 492

* frais majorés d'un montant de 748 DT non constatés en 2013 et régularisés en 2014.

CH.2 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à 3 331 dinars et se détaillent comme suit :

Autres Charges	Du 01/01/2015 Au 31/12/2015	Du 01/01/2014 Au 31/12/2014
Rémunération du commissaire aux comptes	2 589	2 251
Redevance du CMF	412	603
Commission bancaire	169	110
RS / DAV	106	83
Etat impôts / Taxes	75	60
Frais de publication	0	0
Intérêts sur dépôts à vue	-21	0
TOTAL	3 331	3 107

V. Autres informations

Données par part	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des placements	3,126	3,784	2,920	1,877
Charges de gestion des placements	-3,593	-3,361	-2,476	-2,010
Revenu net des placements	-0,467	0,423	0,444	-0,133
Autres charges	-0,946	-0,633	-0,524	-0,459
Résultat d'exploitation (1)	-1,412	-0,211	-0,080	-0,593
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,161	0,009	-0,055	-0,544
Sommes distribuables de L'exercice	-1,573	-0,202	-0,135	-1,136
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,161	-0,009	0,055	0,544
Variation des plus ou moins-values potentielles /Titres	-6,492	7,558	-4,421	-0,987
Plus (ou moins) Values réalisées sur cession de titres	-1,141	-4,858	-6,200	5,392
Frais de négociation de titres	-0,149	-0,091	-0,151	-0,182
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-7,782	2,609	-10,772	4,223
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-9,194	2,398	-10,853	3,631
Droits de sortie	0,033	0,188	0,170	0,467
Résultat non distribuable de l'exercice	-7,749	2,797	-10,602	4,690
Régularisation du résultat non distribuable	1,183	-0,050	0,898	4,274
Sommes Non distribuables de l'exercice	-6,566	2,747	-9,704	8,964
Distribution de dividende	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur Liquidative	96,549	104,688	102,144	111,983

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / Actif net moyen	2,96%	2,72%	2,18%	2,34%
Autres charges / Actif net moyen	0,78%	0,51%	0,46%	0,53%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif net moyen	-1,30%	-0,16%	-0,12%	-1,32 %

FCP DELTA EPARGNE ACTIONS

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2015, tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » arrêtés au 31 Décembre 2015.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration du gestionnaire. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3. Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS », ainsi que les résultats de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Vérifications spécifiques

1. Selon les dispositions de la législation fiscale en vigueur, le gestionnaire est tenu de déposer au bureau de contrôle des impôts la déclaration d'existence du fonds commun de placement « DELTA EPARGNE ACTIONS » selon un modèle établi par l'administration afin d'obtenir une carte d'identification fiscale. À ce titre, il est à signaler que, cette obligation fiscale a été remplie au cours du mois de février de l'année 2016.

2. Nous n'avons pas des observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport sur la gestion de l'exercice 2015.

3. Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 Avril 2016

**Le Commissaire aux Comptes :
Expertise & Conseil International
Aymen EL ABED**

BILAN
arrêté au 31/12/2015
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	173 399	206 256
a – Actions ,Valeurs assimilées et droits rattachés		155 743	188 594
b - Obligations et Valeurs assimilées		17 656	17 662
c - Autres Valeurs		-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		2 155	3 934
a - Placements monétaires		-	-
b - Disponibilités	3-10	2 155	3 934
AC 3 - Créances d'exploitation		-	-
AC 4 - Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		175 554	210 190
<u>PASSIF</u>			
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-6	1 607	1 437
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-9	3 394	3 024
TOTAL PASSIF		5 001	4 461
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 -Capital	3-4	166 276	200 717
CP 2 - Sommes distribuables	3-5	4 276	5 012
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		-	1
b - Sommes distribuables de l'exercice		4 276	5 011
ACTIF NET		170 553	205 729
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		175 554	210 190

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 31/12/2015

(Unité : en Dinars)

	<i>Notes</i>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	8 868	8 833
a - Dividendes		7 937	7 902
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		931	931
c - Revenus des autres valeurs		-	-
PR 2 - Revenus des placements monétaires	3-3	64	71
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		8 932	8 904
CH 1 - Charges de gestion des placements	3-7	-1 754	-1 702
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 178	7 202
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-
CH 2 - Autres charges	3-8	-2 510	-2 313
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 668	4 888
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-392	123
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 276	5 011
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		392	-123
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-12 458	24 841
* +/- values réalisées sur cession des titres		-17 876	-12 618
* Frais de négociation de titres		-266	-323
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		-25 932	16 788

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
arrêté au 31/12/2015
(Unité : en Dinars)

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>		
a - Résultat d'exploitation	4 668	4 888
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 12 458	24 841
c - +/- values réalisées sur cession de titres	- 17 876	- 12 618
d - Frais de négociation de titres	- 266	- 323
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	- 5 256	- 4 770
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>		
a – Souscriptions	9 785	30 944
* Capital	9 791	28 809
* Régularisation des sommes non distrib.	- 247	1 459
* Régularisations des sommes distrib.	240	676
b – Rachats	- 13 773	-
* Capital	- 15 432	
* Régularisation des sommes non distrib.	2 045	
* Régularisation des sommes distrib.	- 387	
VARIATION DE L'ACTIF NET	- 35 176	42 963
<u>AN 4 - Actif Net</u>		
a - En début de l'exercice	205 729	162 766
b - En fin de l'exercice	170 553	205 729
<u>AN 5 - Nombre de parts</u>		
a - En début de l'exercice	1 886	1 596
b - En fin de l'exercice	1 833	1 886
VALEUR LIQUIDATIVE	93,045	109,082
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	-12,27%	9,55%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Arrêtés au 31/12/2015

1- LA PRESENTATION DU « FCP DELTA EPARGNE ACTIONS »

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en actions (C.E.A), régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

Il a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 08 Mai 2007. Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières. Sa durée de vie est de 99 ans. Fiscalement, les intérêts encaissés par le fonds au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP DELTA EPARGNE ACTIONS » est un fonds commun de placement de distribution.

2 - REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31/12/2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Ils sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Évaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote, sont évalués en date du 31/12/2015, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2015 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3. Évaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées sont constitués de bons de trésor assimilables et sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

2- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 173 399 DT et se détaille ainsi :

Code Titre	Quantité	Prix de Revient au 31/12/2015	V. Boursière au 31/12/2015	% Actif
Actions		185 379	155 743	88,715%
ARTES	2 094	15 475	12 618	7,188%
ATB	3 250	14 334	13 640	7,770%
ATL	5 855	16 364	16 540	9,422%
Attijari BANK	400	9 980	9 612	5,475%
BTE (ADP)	660	19 082	11 630	6,625%
CITY CARS	500	6 381	6 652	3,789%
ESSOUKNA	2 000	10 312	7 788	4,436%
EURO-CYCLES	270	7 520	9 217	5,250%
SERVICOM	300	4 245	1 841	1,049%
SFBT	250	5 538	5 588	3,183%
SIAME	6 000	15 240	13 626	7,762%
SOTRAPIL	1 277	11 216	11 187	6,372%
SOTUVER	3 152	16 928	9 122	5,196%
TPR	3 500	15 405	10 931	6,226%
TUNIS RE	1 760	17 361	15 752	8,973%
Obligations		17 102	17 656	10,057%
BTA09MAI2022	17	17 102	17 656	10,057%
Totaux		202 481	173 399	98,772%

Les mouvements du portefeuille durant l'exercice 2015 se présentent comme suit :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus	+/- valeurs latentes	Valeur au 31 Décembre	+/- valeurs réalisées
Solde au 31/12/2014	222 875	600	-17 219	206 256	-
Acquisitions	106 452	-	-	106 452	-
Obligations & Valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Actions	106 452	-	-	106 452	-
Cession et remboursement	-126 846	-	-	-126 846	-17 876
Obligations & Valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Actions	-126 846	-	-	-126 846	-17 876
Variation des +/- valeurs latentes	-	-	-12 472	-12 472	-
Actions	-	-	-12 458	-12 458	-
Obligations & Valeurs assimilés	-	-	-14*	-14*	-
Variation intérêts courus	-	9	-	9	-
Solde au 31/12/2015	202 481	609	-29 691	173 399	-17 876

*Surcotes sur BTA

3- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 8 868 Dinars au 31/12/2015, contre un montant de 8 833 Dinars au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Revenus des actions		
Dividendes	7 937	7 902
Revenus des Obligations & valeurs assimilées		
Intérêts BTA	931	931
Total	8 868	8 833

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31/12/2015, à 64 DT et représentent le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Intérêts/ Compte de dépôt	64	71
Total	64	71

3-4 Note sur le capital

Capital au 31/12/2014

- Montant	200 717
- Nombre de parts	1 886
- Nombre de copropriétaires	12

Souscriptions

- Montant	9 544
- Nombre de parts	92
- Nombre de nouveaux copropriétaires	1

Rachats effectués

- Montant	-13 386
- Nombre de parts	145
- Nombre de copropriétaires sortants	4

Autres effets s/capital

- Variation des plus et moins values potentielles sur titres	-12 458
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-17 876
- Frais de négociation de titres	-266

Capital au 31/12/2015

- Montant	166 276
- Nombre de parts	1 833
- Nombre de copropriétaires	9

3-5 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice 2015 et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
Sommes distribuables de l'exercice	4 276	5 011
Sommes distribuables des exercices antérieurs	-	1
Total	4 276	5 012

3-6 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 1 607 DT contre 1 437 DT au 31/12/2014, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Gestionnaire	114	138
- Dépositaire	1 493	1 299
Total	1 607	1 437

3-7 Note sur les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31/12/2015 à 1 754 DT contre 1 702 DT au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Rémunération du gestionnaire	1 559	1513
- Rémunération du dépositaire	195	189
Total	1 754	1 702

3-8 Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2015 à 2 510 DT contre 2 313 DT au 31/12/2014, et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Honoraires du commissaire aux comptes	2000	2000
- Rémunération du CMF	195	189
- Publicité & Publication	315	100
- Services bancaire et assimilés	-	24
Total	2 510	2 313

3-9 Note sur les autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 3 394 DT contre 3 024 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Honoraires de CAC à payer	3 279	2 959
- Redevance CMF à payer	62	65
- État retenue à la source	53	-
Total	3 394	3 024

3-10 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2015 à 2 155 DT contre 3 934 DT au 31/12/2014 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2015	31/12/2014
- Avoirs en banque	1 589	3 934
- Sommes à l'encaissement	566	-
- Sommes à régler	-	-
Total	2 155	3 934

4 - AUTRES INFORMATIONS

4- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de « **FCP DELTA EPARGNE ACTIONS** » est confiée à la société « STB Manager ». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien

4-3. Données par parts et Ratios pertinents

4.3.1 – Données par part

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
REVENUS DES PLACEMENTS	4,873	4,721	6,181	3,104	2,708
<i>Charges de gestion des placements</i>	-0,957	-0,903	-1,185	-1,114	-0,982
REVENU NET DES PLACEMENTS	3,916	3,819	4,996	1,989	1,726
<i>Autres produits</i>	-	-	0,028	0,042	0,017
<i>Autres charges</i>	-1,369	-1,227	-1,494	-1,066	-1,059
RESULTAT D'EXPLOITATION	2,546	2,592	3,530	0,965	0,685
<i>Régularisation du résultat d'exploitation</i>	-0,214	0,065	-0,888	-0,043	-0,044
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	2,333	2,657	2,642	0,922	0,641
<i>* Variation des +/- values potentielles sur titres</i>	-6,797	13,171	-2,703	-15,588	-7,538
<i>* +/- values réalisées sur cession des titres</i>	-9,752	-6,690	-12,236	9,200	0,089
<i>* Frais de négociation de titres</i>	-0,145	-0,171	-0,235	-0,094	-0,049
+/- values sur titres & frais de négociation.	-16,694	6,310	-15,174	-6,481	-7,497
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-14,147	8,901	-11,644	-5,516	-6,813
RESULTAT NON DISTRIBUABLE DE L'EXERCICE	-16,694	6,309	-15,174	-6,481	-7,497
<i>Régularisation du résultat non distribuable</i>	0,981	0,774	3,972	-0,318	-4,012
Sommes non distribuables de l'exercice	-15,713	7,083	-11,202	-6,799	-11,509
<i>Distribution de dividendes</i>	2,657	2,641	0,923	0,64	0,942
Valeur liquidative	93,045	109,082	101,984	111,467	117,984

4.3.2 – Ratios de gestion des placements

	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Actif net moyen	188 140,839	184 247,539	170 450 ,450	255 979,381	288 101,265
Charges de gestion de placements/Actif net Moyen	0,93%	0,92%	1,11%	0,97%	0,79%
Autres Charges/Actif net Moyen	1,33%	1,26%	1,40%	0,93%	0,85%
Résultat distribuable de l'exercice/Actif net Moyen	2,48%	2,65%	3,31%	0,84%	0,55%